

TADEN



le
mag

JUIN 2021 / n°57



www.taden.fr

p. 5

VIE MUNICIPALE

p. 27

CULTURE

p. 36

VIE ÉCONOMIQUE

Sommaire

Vie Municipale

05

- 5 ••• Échos des conseils
- 19 ••• État Civil
- 20 ••• Permis de construire/ Demandes
- 22 ••• Travaux
- 24 ••• Elections
- 25 ••• Camping
- 26 ••• Argent de poche

Vie culturelle

27

- 27 ••• Bibliothèque / Art au manoir
- 28 ••• Mémoire Collective

Vie associative

29

- 29 ••• Tennis Club
- 30 ••• La note Buissonnière / Club de couture

31

Vie scolaire

- 31 ••• École du Moulin
- 32 ••• École des Forges
- 34 ••• Inscriptions / Amicale laïque
- 35 ••• Régie ALSH

36

Vie économique

- 36 ••• Stéphane Duclos peintures
- 37 ••• Boutsoul

38

Infos pratiques

- 38 ••• Mission locale
- 39 ••• Jardin
- 40 ••• Frelons asiatiques

Directrice de la publication :

E.Thoreux

Chargée du bulletin :

E. d'Enquin

Déléguée à la communication et aux associations

Participation et crédit photos :

E. Thoreux, O. Noël, P. Lugan, M. Padelou, G. Lenoir, L. Floury, N. Gauthier, R. Eychenne, A. Le Mercier, E. d'Enquin, M. Boissière.
Les enseignant(e)s des Ecoles du Moulin et des Forges : M^e Dabouis, M. Joan, M^e Binet- Maniersky, M^e Guinard, infographies source freepik

Associations / Clubs : La Note Buissonnière, Tennis Club Taden- Dinan, Club Couture

Création et réalisation :

Impri'Media Bretagne SAINT-SAMSON-SUR-RANCE

Tirage 1500 exemplaires

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE MAIRIE

Lundi au vendredi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h
Mardi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 19h

Permanences

- **CCAS** : le lundi de 10h à 12h
le mercredi de 9h à 13h
- **M^{me} Le Maire** : Le jeudi matin de 9h30 à 11h45
- **Les adjoints** : *sur rendez-vous*

Nous contacter :

Téléphone : 02 96 87 63 50
E-mail : contact.mairie@taden.fr
Infos sur www.taden.fr
suivez-nous sur Facebook : @villedetaden



Le mot du maire

Chers Tadennaises et Tadennais,

La crise du COVID et les mesures de prévention et de protection sanitaires imposées tant par l'État que par les autorités sanitaires ont considérablement affecté la sphère publique et privée.

La convivialité et les échanges qui vont de pair avec la liberté d'aller et venir ont quasi disparu à cause de l'épidémie. Preuve en est, les différentes manifestations et festivités reportées ou annulées, bien à contrecœur, malgré l'investissement des bénévoles, commerçants, exposants, agents municipaux et élus.

La vie municipale s'est vue aussi impactée : en conformité avec le principe de précaution, nos conseils municipaux se tiennent à huis-clos, les réunions publiques ne peuvent plus être organisées et seuls les débats en comité restreint ont lieu. Nous sommes conscients que ces mesures ont de lourdes conséquences sur les dossiers engagés par la collectivité, notamment sur la nouvelle gouvernance participative que nous avons souhaité mettre en place au cours de ce mandat. Mais nous devons, ensemble, continuer à faire avancer la commune et poursuivre les chantiers engagés en conservant le cap que nous nous sommes fixé.

Le Président de la République et le gouvernement nous annoncent du mieux pour ces mois de mai et juin, avec les premières ouvertures de magasins, restaurants et lieux culturels. Nous l'espérons tous ardemment, même si la pandémie nous a appris à rester prudents.

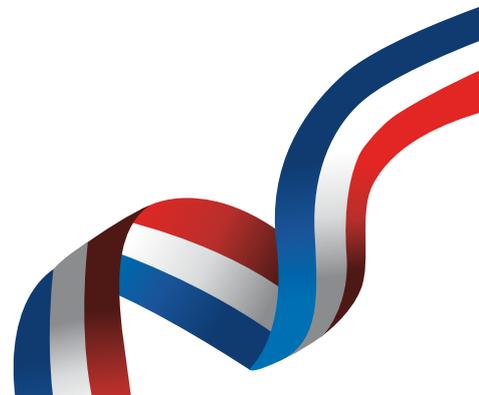
Comptant sur l'efficacité de la vaccination à grande échelle, j'espère que nous aurons l'occasion de nous retrouver très bientôt dans de bonnes conditions.

Prenez bien soin de vous et de vos proches. Une pensée particulière pour tous les personnels soignants, tous les services sur lesquels nous avons pu compter pendant cette pandémie et les commerçants qui n'aspirent qu'au retour de leur clientèle.

Continuons ensemble à faire face à cette épidémie et misons sur un été ensoleillé et convivial.

Bien cordialement

Evelyne Thoreux





L'année 2021, comme l'année précédente, est soumise à une turbulence sanitaire de grande ampleur qui nous empêche de mener à bien toutes les missions qui nous sont dévolues. Néanmoins le but du Centre Communal d'Action Sociale reste le même : accompagner les personnes en situation de précarité, de difficultés sociales liées à la santé, à la dépendance, au logement...

Le CCAS de Taden a mis en place **deux permanences, le lundi de 10h à 12h et le mercredi de 9h à 12h**, afin de recevoir plus de personnes et répondre à leurs attentes.

Lors de ces permanences, ouvertes à tout le monde et où la confidentialité reste le maître mot, nous apportons une aide, souvent financière, mais également morale. L'aide aux plus démunis reste une préoccupation majeure et force est de constater que peu de personnes osent venir le lundi et mercredi matin. La maison de Département où sont regroupées les assistantes sociales a été sensibilisée à cette problématique. Une nouvelle orientation va être définie.

De nos jours, de plus en plus de gens se sentent isolés. Ils vivent à la campagne ou, au contraire, habitent dans un lotissement et malgré tout, se trouvent seuls. Ils n'ont peut-être pas, ou plus, de famille ou d'amis à proximité ou encore viennent d'emménager et ne connaissent pas le voisinage. Cet état de fait est, de plus, exacerbé par la pandémie de la Covid 19.

C'est pourquoi, en novembre 2020, la Mairie a envoyé une lettre aux Tadennaises et Tadennais leur demandant s'ils se sentaient seuls ou en situation isolée. Nous avons reçu une quarantaine de réponses positives nous donnant aussi les coordonnées d'une personne proche à contacter en cas de besoin. Le CCAS dispose donc maintenant d'une liste de personnes, contactées régulièrement afin d'avoir de leurs nouvelles et de cibler leurs besoins.

Si d'autres personnes concernées ne se sont pas encore manifestées, qu'elles n'hésitent pas à nous contacter.

La mairie de Taden possède un logement « d'urgence » destiné à loger, pour la plupart du temps, des femmes victimes de violences conjugales. Ce logement, hélas, n'est jamais libre. Nous apportons le plus grand soutien à ces personnes en leur permettant de se reconstruire et en les aidant socialement.

Le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 10 mars 2021 pour approuver son budget et définir ses orientations. Il en ressort qu'en fonction de la crise sanitaire, il pourrait être envisagé de créer des ateliers numériques pour combattre l'illectronisme, ou encore des ateliers pour se protéger contre les démarchages abusifs, pour revoir le code de la route, ou pour bien vieillir à son domicile... Il pourrait être également envisagé de recevoir une famille privée de vacances au camping municipal, ou encore, d'assister les personnes dans leur recherche de logement.

N'hésitez pas à solliciter le CCAS !

Depuis le début de l'année une trentaine de personne s'est présentée à nos permanences. C'est fondamentalement la preuve qu'il y a un besoin sur la commune et nous sommes là pour y répondre. N'hésitez pas à venir nous voir.

Contacts :

> Permanences à la mairie de Taden : Lundi 10h-12h et Mercredi de 9h à 12h

> Par téléphone : 02 96 87 63 50 (M.Lugan Philippe/ M^e Eychenne Rosemary)

*Philippe Lugan et Rosemary Eychenne.
(Membres du CCAS)*

Par souci d'économie de papier, seuls les points forts des conseils municipaux sont présentés.

Les procès-verbaux complets peuvent être consultés en mairie et sur notre site internet (Rubrique : Mairie / Compte- rendu)

18 NOVEMBRE 2020

DÉMISSIONS ET INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, la liste menée par Monsieur Jean-Paul Le Tiran s'est classée en 3^{ème} position et a obtenu, à ce titre, deux sièges de conseillers municipaux pour le mandat 2020-2026. M. Le Tiran et M^{me} Maryse Percher, respectivement premier et second de liste, ont donc été proclamés conseillers municipaux lors de la séance d'installation du conseil municipal du 03 juillet 2020 mais par courrier, reçu le 05 novembre 2020, ils ont fait part de leur souhait de démissionner de leurs fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, cette démission a eu pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal aux suivants de la liste, à savoir M. Franck Lemarchand et M^{me} Soizic Josselin.

M^{me} Josselin, ayant formulé sa démission par courriel le 06 novembre 2020, M. Pierre Bonnet, placé en 5^{ème} position sur la liste de M. Le Tiran a été nommé conseiller municipal. Suite à sa démission formulée le 8 novembre, il a été remplacé par M^{me} Nathalie Le Roi, placée en 6^{ème} position sur la liste.

M^{me} Le Roi ayant formulé également sa démission le 13 novembre 2020, c'est M. Fleury, suivant sur la liste qui a été nommé conseiller municipal par courrier du 16 novembre 2020.

A l'heure actuelle sont donc élus nouveaux conseillers municipaux Messieurs Franck Lemarchand et Christian Fleury.

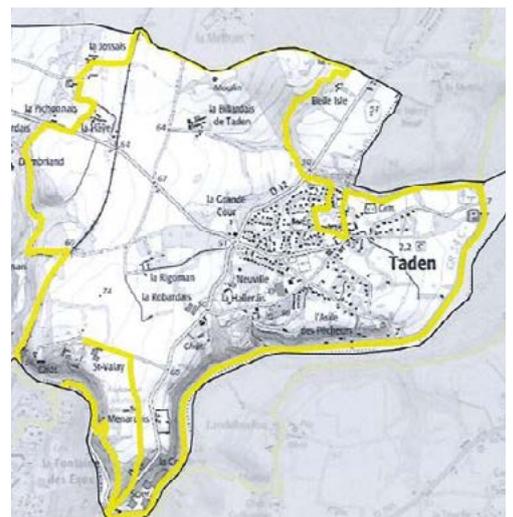
MISE À JOUR DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Depuis les premières lois de décentralisation de 1982 et 1983, le Département a en charge le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).



L'ensemble de la procédure de mise à jour, transcrite à l'article 361.1 du Code de l'Environnement, a pour objectif de protéger juridiquement les chemins inscrits et de garantir la continuité des itinéraires de randonnée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant aux plans annexés et s'engage à garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux, à ne pas les aliéner et à proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée.





SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) VALLÉE DE LA RANCE-CÔTE D'ÉMERAUDE.

Sont invités à devenir membres de ce Syndicat mixte ouvert, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, les 4 EPCI (Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération, Communauté de Communes Côte d'Émeraude et la Communauté de communes Bretagne Romantique) et les 74 communes incluses dans le périmètre d'étude. Un collège de la société civile et un conseil scientifique seront créés et des représentants de ces deux instances participeront aux instances du Syndicat avec voix consultative. Conformément au projet de statuts, ce syndicat n'a vocation à exister que durant 3 ans.

S'agissant des aspects financiers, la participation globale des membres au syndicat mixte de préfiguration ne pourra excéder 310 000€ et sera répartie selon les plafonds suivants :

- Région : 105 000€/an soit 34%
- Département des Côtes d'Armor : 32 000 €/an soit 10%
- Département d'Ille et Vilaine : 25 000 €/an soit 8%
- Les 4 EPCI : 74 000€ soit 24%
- Les 74 communes : 74 000€ soit 24%

Par ailleurs la cotisation annuelle sollicitée auprès des communes, et des EPCI, ne pourra excéder 0,5 €/an/habitant pour chacune des collectivités.

Concernant la représentation au comité Syndical du Syndicat, celle-ci sera la suivante :

- Région Bretagne : 3 délégués pour 30% des voix
- Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine : 1 délégué par Département pour 18 % des voix en tout
- EPCI : 2 délégués par EPCI (excepté CC Bretagne romantique avec 1 délégué) pour 22% des voix
- Communes : 1 délégué par commune pour 30% des voix

Le Conseil Municipal adhère au Syndicat mixte de préfiguration, et désigne M. Olivier Noël comme représentant titulaire de la commune et M^{me} THOREUX en qualité de suppléante pour siéger au Comité Syndical.

DIVERS

Rénovation d'un foyer au Moulin du Méen.

Le SDE a adressé une proposition de rénovation d'un câble d'éclairage public, récemment arraché par la chute d'un arbre au niveau du Moulin du Méen. Le montant à charge de la commune s'élève à 249,48 €.

GARAGE MORT DU CAMPING

Suite au vol de plusieurs caravanes fin août, il a été décidé dans l'urgence de déplacer les caravanes sur le camping. Le devenir du garage mort sera débattu lors de la prochaine commission camping le 26 novembre prochain.

DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DES COMMERCES

Le conseil n'accorde pas de nouvelle suspension de loyer aux « Bar du Manoir » et « Cochon Grillé » en raison de l'exemption de 4 mois, dont ils ont bénéficié au printemps et des travaux effectués dans leurs locaux. Mais la décision pourra être revue le cas échéant.

CONSEILS DE QUARTIERS ET BUDGET PARTICIPATIF

Un article sur la création de conseils de quartiers et la mise en place sur la commune d'un budget Participatif va paraître dans le prochain bulletin municipal.



16 DÉCEMBRE 2020

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Diverses nominations et démissions se sont succédé sur la liste de M. Jean-Paul LE TIRAN.

POSITION			DATE D'ÉLECTION	DATE DE DÉMISSION
1	Monsieur	LE TIRAN Jean-Paul	03/07/2020	05/11/2020
2	Madame	PERCHER Maryse	03/07/2020	05/11/2020
3	Monsieur	LEMARCHAND Franck	05/11/2020	
4	Madame	JOSELIN Sozic	05/11/2020	06/11/2020
5	Monsieur	BONNE Pierre	06/11/2020	08/11/2020
6	Madame	LE ROI Nathalie	09/11/2020	13/11/2020
7	Monsieur	FLEURY Christian	16/11/2020	23/11/2020
8	Madame	LETORT Carol	25/11/2020	15/12/2020

Madame Carol RACINE (née LETORT) devait être nommée en tant que conseillère municipale or elle a présenté sa démission le 15 décembre 2020. Aussi Monsieur Stéphane POTIN, suivant de liste, a-t-il été nommé conseiller municipal ce même jour.

Madame le Maire remercie Monsieur POTIN de sa présence à la présente séance d'autant plus qu'il a été nommé la veille et n'a eu connaissance de la réunion du conseil municipal que ce jour. Elle salue ainsi le respect de la représentativité de l'assemblée et se félicite de la complétude du conseil municipal.

ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)(voir article dans ce même bulletin)

Le conseil municipal, par 17 voix pour et une abstention (M. POTIN), décide d'assurer le fonctionnement du service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en régie municipale à compter du 1^{er} janvier 2021 sur le site de l'école maternelle.

Ce fonctionnement sera exercé de la façon suivante :

- > Ouverture les mercredis, 1 semaine lors des petites vacances scolaires, mois de juillet
- > Accueil des enfants de 7h30 à 18h30
- > Fonctionnement temporaire de janvier à juillet 2021 ; une réactualisation de la gestion sera étudiée pour septembre 2021 ;
- > Fourniture des repas par la commune de QUEVERT par le biais d'une convention.

La réflexion continue pour la mise en œuvre d'un service mutualisé avec d'autres communes au 1^{er} septembre 2021.

APPROBATION DE RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

SERVICES MUNICIPAUX

Le règlement des services périscolaires existe depuis de nombreuses années et doit être réactualisé car il convient d'y intégrer le fonctionnement des services extrascolaires (transport, ALSH). Il prendra effet au 1^{er} janvier 2021 et sera reconduit de manière expresse sans nouvelle délibération du Conseil Municipal.

CAMPING

Le nouveau règlement du camping est également approuvé aux mêmes conditions.

CULTURE • BIBLIOTHÈQUE

Un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque municipale doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.



Aussi est-il possible d'envisager une opération de « désherbage »

Ces livres réformés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou, à défaut, détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Don auprès de l'AFM pour le téléthon 2020

Conformément aux échanges et engagements pris lors de la séance du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal, décide de verser un don, d'un montant de 0,20 € par habitant, soit 484,40 € (2 422 habitants x 0,20 €), auprès de l'association AFM.

PERSONNEL • CARRIÈRES : LDG (LIGNES DIRECTRICES DE GESTION COMMUNALE)

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction Publique » consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des « lignes directrices de gestion » (LDG).

Les LDG sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et poursuivent les objectifs suivants :

- ❶ Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- ❷ Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- ❸ Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- ❹ Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- ❺ Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Elles visent à :

- ❶ Déterminer **la stratégie pluriannuelle** de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
- ❷ Fixer des **orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les commissions administratives paritaires (CAP) n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.
- ❸ Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent donc le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Le Conseil Municipal, bien qu'aucune délibération du Conseil Municipal ne soit nécessaire, et afin d'assurer la transparence sur ce dispositif névralgique en matière de politique de gestion des ressources humaines à long terme, se prononce à l'unanimité en faveur de ces LDG.

PERSONNEL • RECRUTEMENT

Contrat d'apprentissage 1

Dans le cadre du développement de sa politique de communication, d'adaptation à la vie actuelle et de modernisation, la commune, n'ayant pas les ressources internes, a étudié plusieurs pistes d'accompagnement en matière de communication. L'une d'entre elle s'est axée vers un contrat d'apprentissage.

En effet, après des échanges avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, il s'est avéré qu'une étudiante, en contrat d'apprentissage auprès du Greta en BTS « système d'information et développement » était à la recherche d'un contrat d'apprentissage. Cette personne est déjà titulaire d'un diplôme officiel en développement web et serait immédiatement opérationnelle pour les besoins de la commune.

Par ailleurs, et afin de répondre à une demande croissante tant de la population que des élus et agents,



le projet de mémoire de cet apprentissage porterait sur la création d'un portail population (réservation des salles en ligne, prises de rendez-vous, activités péri et extra-scolaires...)

M^{me} Le Maire est autorisée à signer.

- le contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 30 juin 2022 ;
- le contrat d'accompagnement/tutorat proposé par la société PANDAO ;
- les demandes de subventions afférentes au contrat d'apprentissage ;
- la convention avec le GRETA.

Contrat d'apprentissage 2

Un jeune de la commune va être accueilli en contrat d'apprentissage au sein du restaurant scolaire municipal à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la préparation au Certificat d'Aptitude Professionnel Cuisine.

Son contrat sera établi pour une durée de 20 mois (1^{er} janvier 2021 – 31 août 2022) et indexé sur une durée hebdomadaire de service de 27 heures.

M^{me} Marina HELLEQUIN, responsable du pôle scolaire, sera son maître d'apprentissage exerçant les fonctions de tuteur.

Convention INSA Centre Val de Loire

L'INSA Centre Val de Loire est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Au sein du département « Ecole de la Nature et du Paysage », un enseignement supérieur dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace et de la conception de paysage, de la gestion du milieu naturel et de l'environnement, y est dispensé.

Il y a plusieurs mois, l'INSA s'est tournée vers notre territoire pour solliciter une convention pour les étudiants de « DEP2 » (4^e année), dans l'optique cette fois de sujets sur le « Grand Paysage », et pour la période septembre – mars.

Périmètre et sujets proposés

Les réflexions préalables ont amené à la proposition d'un périmètre qui puisse cadrer avec les objectifs pédagogiques (pour les étudiants de cette promotion, un territoire de 200 à 400 km²) et ont identifié des sujets possibles :

Le périmètre : ensemble des communes de Dinan Agglomération longeant la Rance, du barrage de Rophémel à l'entrée de l'estuaire ;

Les sujets évoqués :

- Paysage : une ressource pour le quotidien comme pour les personnes de passage, du littoral à l'arrière-pays, des éléments naturels au patrimoine bâti ;
- Paysage : agriculture et risques hydrologiques sur les versants ; paysage et risque d'inondation fluviale ;
- Paysage : agriculture et alimentation ;
- Paysage et déterminants de santé.

Les Maires des communes suivantes ont fait part à l'Etat de leur intérêt pour la démarche : St Juvat, St André des Eaux, St Helen, La Vicomté, Taden, Plouër-sur-Rance, Lanvallay.

La participation financière de Taden sera plafonnée à 1 000 euros TTC.



27 JANVIER 2021

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Éric Carnet est nommé en tant que conseiller municipal. M. Potin, nommé en décembre et M. Carnet confirment leur désir de siéger au nom de la liste de M. Le Tiran. M^{me} Le Maire les en remercie et exprime sa satisfaction de voir le conseil enfin complet, après trois mois d'incertitude.

INTERCOMMUNALITÉ

Adoption du Pacte de Gouvernance

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (Monsieur Henry), émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance transmis le 08 janvier 2021 par Dinan Agglomération. Ce pacte définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées) et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement.

Il a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions.

Opération de revitalisation du territoire (ORT)

Par 17 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Carnet et Potin), le Conseil exprime la volonté de la commune de Taden de disposer des outils de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 et portée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un nouvel outil mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et les redynamiser. Un des secteurs concerne la ville principale et les communes de la première couronne, toutes engagées dans une dynamique globale cohérente et partagée.

La convention d'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé et confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

TRAVAUX

Café associatif de Trélat

Le café associatif, du fait de ses activités festives (concerts...) et de la configuration non appropriée des lieux, avait dû cesser ses activités dans les locaux de la « Maison Jan » pour des raisons de sécurité évidentes. (Capacité d'accueil limitée à 19 personnes / absence d'issue de secours). Sans présager l'avenir de la structure, le conseil décide de mettre

aux normes ERP le bâtiment actuel de la « Maison Jan » par création d'une issue de secours avec accès sur le parking de la Maison du Temps Libre et réagencement intérieur.

Eclairage

Le conseil municipal approuve le projet d'éclairage de l'abri bus de La Paquenais présenté par le SDE pour un montant estimatif de 7 776 € TTC, dont 4 680 € à la charge de la commune.



AFFAIRES DIVERSES

Distribution de cartes pour l'hôpital

Des cartes postales ont été éditées afin de rappeler que service public et aménagement du territoire doivent être reconsidérés par les décideurs de l'ARS et du GHT Rance-Emeraude et demander le maintien des accouchements à la maternité de Dinan, avec la logistique et le personnel adéquats. Les cartes vont être distribuées aux Tadennais par les conseillers municipaux volontaires.

Motion de soutien aux enseignants

Prenant acte de la participation des enseignants de l'école de Trélat au mouvement du 26 janvier, en raison du manque patent d'aides à l'inclusion scolaire, le Conseil Municipal de TADEN exprime son soutien à l'équipe enseignante et demande des moyens adaptés de la part de l'Education Nationale.

24 FÉVRIER 2021

FINANCES

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT 2020		INVESTISSEMENT 2020	
Dépenses	1 763 445,38 €	Dépenses	802 110,98 €
Recettes	2 353 079,92 €	Recettes	832 675,95 €
Résultat 2020	589 634,54 €	Résultat 2020	30 564,97 €
Résultat reporté de 2019	234 562,66 €	Résultat reporté de 2019	821 322,31 €
Résultat de clôture 2020	824 197,20 €	Résultat de clôture 2020	851 887,28 €

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Carnet et Potin), approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal pour l'exercice 2020.

BUDGET DU CAMPING

INVESTISSEMENT 2020		FONCTIONNEMENT 2020	
Dépenses	30 375,09 €	Dépenses	424 723,74 €
Recettes	174 063,05 €	Recettes	487 087,37 €
Résultat 2020	143 687,96 €	Résultat 2020	62 363,63 €
Résultat reporté de 2019	30 285,46 €	Résultat reporté de 2019	46 961,65 €
Résultat de clôture 2019	173 973,42 €	Résultat de clôture 2020	109 325,28 €

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Carnet et Potin), approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget annexe du camping pour l'exercice 2020.

Affectation des résultats Budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 600 000,00 € à la section d'investissement (article 1068)
- 224 197,20 € en réserve de la section de fonctionnement.



Affectation des résultats Budget annexe du camping

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 70 000 € à la section d'investissement (article 1068)
- 39 325,28 € en réserve de la section de fonctionnement.

Demande de subventions

Seraient éligibles à la DETR 2021 et DSIL « Grandes Priorités » et « Rénovation énergétique des bâtiments publics » (Plan de Relance)

- L'opération relative au Bar du Manoir (extension, changement de système de chauffage) ;
- L'opération relative à la restructuration de la salle de tennis (mise en sécurité du bâtiment, Accès PMR et éventuellement pose de panneaux photovoltaïques sur toiture) ;
- Au camping, l'aménagement d'un centre de tri des déchets ;
- Au camping également, la création d'un réseau WIFI.

M^{me} Le Maire est autorisée à solliciter ces subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre financeur. (A l'unanimité pour le bar et le camping, avec 17 voix pour et 2 contre (Messieurs Carnet et Potin) pour la salle de tennis.

TRAVAUX

Liaisons douces Dombriand- Dinan.

Section 2 (Les Champs Blancs – La Paquenais)

Approbation de l'avant-projet et lancement de la consultation

Le cabinet ADAO, maître d'œuvre de cette opération, a présenté son avant-projet d'aménagement de la section 2 de la liaison douce Dombriand-Dinan reliant les Champs Blancs à la Paquenais, dans la continuité de l'aménagement de la section 1, réceptionnée l'an passé.

L'estimatif des travaux s'élève à 195 245,00 € HT.

Cette opération étant soutenue financièrement par l'Etat, la Région et le Département le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	8 400,00 €
Travaux	195 245,00 €
Frais terrains (acquisitions, bornages ...)	5 000,00 €
Réseaux	5 000,00 €
Divers	1 600,00 €
TOTAL HT	215 245,00 €

RECETTES	Objet	Dépenses éligibles	Taux	Montant HT	TOTAL	%
Département	Plan de relance	216 111,80 €	22,07%	47 500 €	163 267 €	75,85%
Région	Contrat de partenariat	170 000,00 €	20,00%	34 000 €		
Etat	DETR	133 620,00 €	35,00%	46 767 €		
Etat	DSIL	100 000,00 €	35,00%	35 000 €		
Commune	Autofinancement	215 245,00 €	24,15%	51 978,00 €		
TOTAL HT				215 245,00 €		

M^{me} Le Maire est autorisée à lancer la consultation.



DIVERS

Commissions

Suite à la nomination des deux conseillers issus de la liste de M. Le Tiran, les commissions municipales sont revues :

Culture et patrimoine	LENOIR Gaëlle*, THOREUX Evelyne, PASDELOU Martine, LUGAN Philippe, HENRY Gérard
Affaires sociales / CCAS	LUGAN Philippe*, PASDELOU Martine, EYCHENNE Rosemary, LE MERCIER Alexandra, THOREUX Evelyne.
Camping/Tourisme:	PASDELOU Martine*, THOREUX Evelyne, NOËL Olivier, LUGAN Philippe, BOISSIERE Martine, DARTEVELLE François, D'ENQUIN Emmanuelle, LENOIR Gaëlle, EYCHENNE Rosemary, LE COZ Sébastien, LE MERCIER Alexandra.
Enfance/jeunesse :	BOISSIERE Martine*, THOREUX Evelyne, NOËL Olivier, PASDELOU Martine, LUGAN Philippe, DARTEVELLE François, COLLIN Matthieu, SAVALLE Julie, LENOIR Gaëlle.
Finances/Relations avec les entreprises	DARTEVELLE François*, THOREUX Evelyne, NOËL Olivier, PASDELOU Martine, LUGAN Philippe, BOISSIERE Martine, HENRY Gérard.
Communication/ Relations avec les associations :	D'ENQUIN Emmanuelle*, THOREUX Evelyne, NOËL Olivier, PASDELOU Martine, LUGAN Philippe, BOISSIERE Martine, COLLIN Matthieu, CHAUVIN Nicolas, LE MERCIER Alexandra, POTIN Stéphane
Culture et patrimoine :	LENOIR Gaëlle*, THOREUX Evelyne, NOËL Olivier, PASDELOU Martine, LUGAN Philippe, BOISSIERE Martine, DARTEVELLE François, HENRY Gérard
Environnement / Urbanisme	NOËL Olivier*, THOREUX Evelyne, PASDELOU Martine, LUGAN Philippe, BOISSIERE Martine, DARTEVELLE François, COURSIER Bruno, HENRY Gérard, LENOIR Gaëlle, CARNET Eric
Travaux	GUILLAUME Patrick*, THOREUX Evelyne, NOËL Olivier, PASDELOU Martine, LUGAN Philippe, BOISSIERE Martine, DARTEVELLE François, SAVALLE Julie, LE COZ Sébastien, CHAUVIN Nicolas, COURSIER Bruno, LENOIR Gaëlle, HENRY Gérard, CARNET Eric

ÉLECTIONS

Désignation d'un membre de la commission de contrôle

La décision d'inscription ou de radiation sur la liste électorale pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle à posteriori par une commission de contrôle. Cette commission est composée de 5 membres volontaires dont :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire
- 1 conseiller municipal de chacune des listes minoritaires

Suite aux démissions et nouvelles nominations, la composition suivante sera proposée à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor afin d'arrêter la commission municipale en charge du contrôle des listes électorales :

GUILLAUME Patrick	Liste Majoritaire (THOREUX Evelyne)
LE COZ Sébastien	Liste Majoritaire (THOREUX Evelyne)
COLLIN Matthieu	Liste Majoritaire (THOREUX Evelyne)
HENRY Gérard	Liste Minoritaire (HENRY Gérard)
POTIN Stéphane	Liste Minoritaire (LE TIRAN Jean-Paul)



PERSONNEL : RECRUTEMENTS SAISONNIERS AU CAMPING

Afin de planifier la saison 2021, et en espérant une reprise de l'activité au camping, il est proposé de créer, du 1er avril au 30 septembre 2021, deux emplois non permanents, l'un d'agent d'entretien, l'autre d'agent d'accueil.

DIVERS

Conseils de quartiers

À l'issue de l'appel à candidature lancé pour la composition des conseils de quartiers le bilan est le suivant :

- Quartier du Bourg : 19 personnes
- Quartier du « Domaine-La Grandville » : 11 personnes
- Quartier de Trélat : 2 personnes

Au regard de cette faible mobilisation citoyenne, qu'elle ne peut que déplorer aux regards des velléités sociétales actuelles de participation citoyenne, Madame Le Maire suggère de fusionner les quartiers du Domaine-La Grandville et de Trélat.

Elle propose de programmer une réunion de lancement commune aux deux quartiers et de désigner un vice-président, conseiller municipal, pour chacun des conseils de quartiers.

Après débat au sein du conseil municipal :

- Monsieur NOËL et Madame LE MERCIER assumeront les fonctions de vice-présidents de ces conseils de quartiers
- La réunion de lancement est programmée le 09 mars 2021 à 20h00 à la Maison du Temps Libre.

HAMEAU INTERGÉNÉRATIONNEL

Des échanges sont en cours avec NEOTOA, bailleur social, pour la création de 11 ou 12 maisons, en location, à destination des personnes âgées et de 3 maisons en accession à la propriété, dans le Bourg de Taden.

Une étude est en cours sur le profil des futurs habitants en fonction de leurs revenus : PLAI, PLUS ou PLS.

Une enquête sera prochainement diligentée pour recueillir les attentes de la population tadennaise. Madame le Maire sollicite la participation active des conseillers municipaux au sujet de cette future enquête de terrain.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2020

Les élections départementales et régionales, initialement envisagées en mars 2021, ont été reportées au mois de juin prochain.

Un double scrutin électoral est donc organisé, simultanément, les 13 et 20 juin 2021 entraînant un dédoublement des bureaux de vote (2 bureaux de vote pour le bureau n°1 et 2 bureaux de vote pour le bureau n°2).

Au regard notamment du contexte sanitaire et des problématiques logistiques, ce double scrutin sera centralisé à la Maison du Temps Libre.

31 MARS 2021

FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Les recettes de fonctionnement d'une collectivité locale sont constituées principalement des impôts locaux et des dotations d'Etat.

Ces dotations indexées, en particulier, sur des indices liés à la population, au kilométrage de voirie et à l'effort fiscal (plus les taxations communales sont élevées plus l'Etat est en mesure de contribuer) sont en baisse constante depuis 2016 dans le cadre des dispositions relatives au redressement des finances publiques. Elles sont ainsi passées, pour notre commune, de 200 000 € en 2016 à environ 36 000 € en 2021 !

❶ La commune de Taden qui n'a pas augmenté ses taux communaux depuis 18 ans, se trouve finalement, comble du paradoxe, pénalisée pour son attitude vertueuse.

En 2014, les taux appliqués dans les communes de la couronne dinannaise à même valeur locative, étaient les suivants :

TAXE	Dinan	Lanvalley	Quévert	Léhon	Taden
Taxe habitation (TH)	19,77	16,43	13,92	16,51	11,54
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	19,2	19,99	14,27	20,27	15,48
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	40,52	76,05	58,53	72,58	48,82

Les Tadennais avaient, en résumé, la fiscalité la plus légère.

❷ Lors de la création de Dinan Agglomération, il a fallu harmoniser les taux communautaires des ex communautés de communes sans impacter la somme due par le contribuable : le taux communal sur l'ancienne Dinan communauté augmentant, le taux communal devait baisser. D'où la neutralisation suivante, prévue dans l'accord fiscal de fusion :

Taxe	2017	2018	2019	2020
TH	10,99 %	10,44 %	9,89 %	9,89 %
TFB	14,84 %	14,20 %	13,57 %	13,57 %
TFNB	46,49 %	44,17 %	41,84 %	41,84 %

Nous avons donc actuellement les taux communaux suivants :

Taxe d'habitation : 9,89 %
Taxe sur le bâti foncier : 13,57 %
Taxe sur le foncier non bâti : 41,84 %

❸ La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux éligibles ne payent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les 20 % de ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation subsistera pour les résidences secondaires.

❹ La commission municipale des finances est unanimement favorable à une légère revalorisation des impôts locaux. Cette revalorisation permettrait à la fois de dégager près de 80 000 € complémentaires, d'apparaître paradoxalement plus « vertueux » auprès de l'Etat et de bénéficier ainsi de dotations plus importantes.

Les taux municipaux votés par le conseil municipal par 14 voix pour, 3 voix contre (M^{me} Le Mercier, Messieurs Carnet et Potin) et 2 abstentions (Messieurs Coursier et Guillaume) sont les suivants après augmentation (comme entre 2002 et 2003) de 3,02% :

Taxe foncière sur le bâti : 14,57 %
Taxe foncière sur le non bâti : 43,10 %

❺ Autre modification :

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Cependant les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférées. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire.

Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 de l'année 2021 communiqué récemment par les services fiscaux, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour la commune de TADEN ce taux est fixé à 0,697689174.

Apparaîtra donc sur les feuilles d'imposition :

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2020 (pour mémoire)	Taux 2021
Taxe d'habitation résidences secondaires	9,89 %	9,89 %
Taxe sur le foncier bâti	13,57 %	34,10 % (14,57 % part communale + 19,53 % part départementale transférée)
Taxe sur le foncier non bâti	41,84 %	43,10 %

⑥ Exonérations sur les propriétés bâties :

Le conseil Municipal, lors de sa séance du 20 mai 2020, avait instauré, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Une exonération, de 100 % de taxe foncière pour une durée de cinq ans sur les propriétés bâties, achevées avant le 1^{er} janvier 1989 ou après le 1^{er} janvier 2009, ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

Mais la réforme importante de la fiscalité directe locale engagée, tendant à la suppression de la taxe d'habitation, a des effets induits sur la répartition de la taxe foncière : les exonérations votées ne s'appliqueront qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 et n'auront plus qu'une durée de 3 ans.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget prévisionnel 2021 s'équilibre à 2 680 971,77 € et se répartit de la façon suivante :

A- Section de Fonctionnement

DÉPENSES

Charges à caractère général	664 044,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 299 500,00 €
Atténuations de produits	23 550,00 €
Dépenses imprévues	49 934,44 €
Virement à la section d'investissement	440 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 833,33 €
Autres charges de gestion courante	115 510,00 €
Charges financières	18 000,00 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Dotations aux provisions	34 000,00 €
TOTAL	2 680 971,77 €

RECETTES

Résultat d'exploitation reporté	224 197,20 €
Atténuation de charges	238 500,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	83 900,00 €
Impôts et taxes	1 901 106,50 €
Dotations, subventions et participations	158 333,07 €
Autres produits de gestion courante	15 380,00 €
Produits financiers	5,00 €
Produits exceptionnels	54 550,00 €
TOTAL	2 680 971,77 €

B-Section d'investissement :

Le budget prévisionnel 2021 s'équilibre à 2 725 298,19 € et se répartit de la façon suivante :

DÉPENSES

Dépenses imprévues	45 918,58 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	5 000,00 €
Opérations patrimoniales (amortissement frais d'études)	4 000,00 €
Emprunt (remboursement capital)	100 000,00 €
Subventions d'équipement versées (SDE)	77 926,13 €
Immobilisations corporelles	553 146,29 €
Immobilisations en cours	1 939 307,19 €
TOTAL	2 725 298,19 €

RECETTES

Solde d'exécution de la section d'investissement	851 887,28 €
Virement de la section d'exploitation	440 000,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	100,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 833,33 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	735 063,87 €
Subventions d'investissement	499 413,71 €
Emprunts et dettes assimilées	160 000,00 €
TOTAL	2 705 298,19 €

OPERATION	TOTAL BP 2021 Reports 2020 et nouveaux crédits
Eclairage public	73 776,13
Voierie (signalétique)	30 081,32
Voieries 2019 et 2020 (reliquats)	11 800,00 +47 929,70
Voierie 2021	92 000,00
Liaison douce Dombriand Dinan Section 1 (reliquat marchés)	21 428,27
Liaison douce Dombriand Dinan Section 2	281 889,60
Liaison douce Dombriand Dinan Section 3 (études)	15 000,00
Liaison douce Le Portail (réfection)	50 000,00
Liaison douce Trélat	45 000,00
Liaison douce Vallée sur l'Etang	48 850,00
Espaces verts (achat tondeuse + divers matériels)	43 961,68
Espaces boisés (nettoyage)	20 000,00
Etang de Trélat (étude d'aménagement)	11 000,00
Terrains de football (achat de buts)	2 000,00
Terrain multisports jeunesse	82 000,00
Acquisitions de terrains (si besoin)	10 000,00
Cimetières (études)	13 700,00
Aménagement Place des Forges à Trélat (reliquat)	9 908,36
Ecole maternelle du Moulin (Jeux extérieurs, alarme, toiture)	85 498,77
Ecole élémentaire des Forges (Alarme, mat. informatique)	37 174,24
Garderies périscolaires (petit matériel)	2 704,55
ALSH (clôture, différents matériels)	9 862,00
Cantine (matériel)	18 366,72
Salle polyvalente de Trélat (matériel)	7 401,60
Chaufferie bois (reliquats de marché)	13 064,20
Salle Neuville (organigramme de clés)	1 750,01
Salle du courtil (peinture)	1 000,00
Bibliothèque (matériel)	2 000,00
Maisons du bourg, propriétés de la Commune. (travaux)	5 862,46

Chapelle de Trélat (travaux)	8 000,00
Mairie (matériel informatique et études pour réaménagement futur)	45 329,43
Manoir (travaux d'entretien du bâtiment en collaboration avec DRAC)	70 000,00
Bar du Manoir (études et travaux d'extension)	361 710,01
Tennis (études et mise aux normes de sécurité)	224 126,90
Ateliers/centre technique : (achat tracteur + matériel)	101 390,67
Garages morts (aménagement)	15 000,00
Maison Jan à Trélat (mise aux normes PMR)	49 568,00
Etude urbaine centre bourg (terrains EPF)	113 118,00
Aménagement du bourg de Taden	418 154,99
Hameau multigénérationnel (études)	24 128,00
Budget participatif	44 844,00
TOTAL	2 547 957,61

Le budget principal prévisionnel 2021 est voté par 17 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Carnet et Henry).

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Section de fonctionnement :

RECETTES

Résultat d'exploitation reporté	109 325,28 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	465 150,00 €
Autres produits de gestion courante	13 005,00 €
Produits exceptionnels	10 100,00 €
Total	597 580,28 €

DÉPENSES

Charges à caractère général	202 800,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	215 500,00 €
Dépenses imprévues	19 731,20 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 049,08 €
Autres charges de gestion courante	21 500,00 €
Charges exceptionnelles	60 000,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	2 000,00 €
Total	597 580,28 €



Section d'investissement :

DÉPENSES

Dépenses imprévues	7 744,11 €
Subventions d'équipement versées (SDE)	1 500,00 €
Immobilisations corporelles	128 870,62 €
Immobilisations en cours	126 121,77 €
Subventions (régularisation amortissement)	20 012,71 €
Total	284 249,21 €

A noter que malgré un contexte compliqué, la commune continue ses investissements et la modernisation du camping (wi-fi...). Il est même prévu une subvention de 50 000 € au budget principal.

Afin de ne pas obérer les capacités d'investissement futures, et envisager un aménagement d'un secteur de type « village-vacances » dans un avenir proche, il est proposé de recourir au crédit-bail pour l'acquisition de 3 mobil homes, que l'on voudrait voir installés le plus vite possible.

Ce montage budgétaire permet à la commune de ne pas payer directement l'acquisition, en une seule fois, en investissement, mais de confier cette acquisition à un intermédiaire bancaire.

En contrepartie la commune verse un « loyer » auprès de cette banque en dépense de fonctionnement et étale ainsi sa charge de dépense.

Ce loyer est à priori largement compensé en recette par les redevances perçues des usagers du camping ; d'autant plus que ce type de location apparaît comme très prisé.

A l'issue d'un échange en Mairie, le crédit Mutuel a adressé une proposition pour un crédit-bail, d'un montant de 65 820 €, sur 60 mois, avec des échéances mensuelles de 1 138,69 € HT courant à partir du mois de mai 2021. Soit un coût total prévisionnel de 69 200,23 € HT.

DIVERS

A - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : CLSPD

Installé depuis le 13 octobre 2016, le CLSPD travaille dans quatre grands domaines :

La tranquillité publique, le soutien à la parentalité, la prévention des addictions et la prévention des violences intrafamiliales. La commune y ad-

RECETTES

Solde d'exécution de la section d'investissement	173 973,40 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 049,08 €
Subventions reçues	34 226,71 €
Total	284 249,21 €

hère à hauteur de 890,05 € (0,35 € par hab). Les autres communes membres sont : Aucaelec, Dinan, Lanvallay, Quévert, St Carné et Trélivan.

B - Convention avec Dinan Agglomération :

Madame le Maire est autorisée, comme tous les ans, à signer avec Dinan Agglomération, la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique.

C - Conseil en Energie partagé :

La commune renouvelle son adhésion au CEP proposé par Dinan Agglomération et sa participation de 0,42 €/hab.

D - Eclairage public

Le conseil approuve les propositions du SDE :

- remplacement de 16 foyers d'éclairage public, résidence du manoir. Cette opération consiste à installer des éclairages LED et se chiffre à 14 256€ TTC, dont 8580€ à la charge de la commune.

- proposition d'extension de l'éclairage public du terrain multisport. Coût 9720€ TTC, dont 5850€ à la charge de la commune.

- extension de l'éclairage public à la Granville. Montant des travaux : 3888 € TTC dont 2340 à la charge de la commune.

- Entretien de l'éclairage public de la Touche Chevreys : 3 110,40 € TTC dont 1872 à la charge de la commune

- Entretien de l'éclairage public de la résidence du Domaine 660,96 TTC dont 397,80 à la charge de la commune.

- Entretien de l'éclairage public rue du Pont des Planches : 1166,40 € de travaux dont 702 € à la charge de la commune)

- Remplacement de 2 foyers d'éclairage au niveau des chalets du camping : 2462,40€ dont 1482 € pour la commune.

E - Affaires foncières

Intégration de la voirie du lotissement « La Chaplaine » dans le domaine public communal

F - Personnel

Instauration d'un comité du personnel au 1^{er} mai 2021, instance novatrice de dialogue social interne en matière de ressources humaines (voir article).

G - Dénomination sites

- Le site qui accueillait l'EREA est aujourd'hui identifié comme un secteur à requalifier. Propriété de Dinan Agglomération, il accueille aujourd'hui quelques services publics (SMPRB, eaux de Dinan, Dinan Agglomération) et sera, à moyen-long terme, complètement requalifié. Aussi il apparaît aujourd'hui nécessaire de dénommer ce quartier (parcelle cadastrée AH 39).

Le Conseil Municipal dénomme ce quartier « La Gétetais », nom de la parcelle telle qu'identifiée au cadastre.

- Dans le cadre de l'implantation de nouvelles entreprises dans la zone des Alleux il s'avère nécessaire de créer une nouvelle voie sur la parcelle cadastrée AB 01, rue de la Tramontane. Le conseil décide de dénommer cette impasse « Impasse rabine de la Garaye ».

- Dans le cadre de l'implantation de 26 lots dans un lotissement à La Grand'Ville, il s'avère nécessaire de créer une nouvelle voie. (parcelles cadastrées C 1015, 1093, 205, 207 et 775). Le lotissement prend le nom de « Rési-

dence La Grand' Fontaine ».

- La parcelle cadastrée C 442, ne dispose pas d'une dénomination correspondant au référentiel d'adresse de la poste. Cette parcelle est dénommée Mi-tasse.

De même , la parcelle cadastrée C 1021, accueillant un local technique de GRDF, prend le nom de « Lande Sous Les Marais ».

H - Camping

Le camping a fait l'acquisition de 3 nouveaux mobil homes qui sortent des standards habituellement proposés puisque 6 personnes peuvent y être accueillies simultanément. Un tarif de location différent leur est donc appliqué.

I - Création d'emploi saisonnier

Les besoins d'entretien des espaces verts importants en saison estivale, associés aux départs pour congés annuels des agents des services techniques, rendent le fonctionnement des services techniques municipaux parfois compliqué.

Afin de pallier ce manque il est proposé de recruter un agent technique, à temps complet, en contrat à durée déterminée pour les mois de juillet et août 2021.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 03 novembre 2020

Simon MONNIER

28, Loc Maria

Le 25 novembre 2020

Laëly JEHAN

9 Le Jardin des Alleux

Le 1^{er} décembre 2020

Liana SAMSON

88 Le Domaine

Le 23 décembre 2020

Sam PAILLART

18 rue du Pré d'Ahaut

Le 21 janvier 2021

Mathéo LEROY

4 Impasse du Bocage

Le 25 février 2021

Maëna MAILLOT GRONDIN

24 La Vallée Sur l'Etang

Le 26 mars 2021

Deniz KÖSE

52 La Grande Allée

Le 9 avril 2021

Léo FREMIN

24 Les Coteaux de Beauregard

Mariages

Le 24 octobre 2020

**Daniel LEFFRAY
Et Sylvie MOSZKOWICZ**

3 La Pontais

Décès

Le 08 décembre 2020

Raymonde POILVET

24 rue de la Ville au Comte

Le 16 janvier 2021

Jean DUPAS

49 Le Domaine

Le 19 janvier 2021

Ghislaine RUZÉ ép. GORÉ

1 La Richardais

Le 15 février 2021

Jeannine DENOVAL ép. COUPÉ

1 La Bourdonnais

Le 10 mars 2021

Romane DAVID

15 Hameau des Gdes Touches

Le 1^{er} avril 2021

Marie Ange COUPÉ

1 La Bourdonnais

Le 18 avril 2021

Bernard DUPAS

49 Le Domaine

Monsieur MOUSSET Michaël

> Pose d'une clôture
15 RESIDENCE DE LA VALLEE DE L'ETANG

Madame HEMMERDINGER Agnès

> Remplacement des fenêtres
2 RUE DE LA GARENNE

Madame MERIAN LAURA

> Edification clôture
6 RES DES LAVANDIERES

Madame ARNAULD BERNADETTE

> Remplacement de fenêtres existantes en bois par des fenêtres en PVC blanches
PREVAL

Monsieur CHEENNE Raymond

> Remplacement d'un châssis tabatière par un vélux
20 RUE LA VILLE AU COMTE

Monsieur MACHU David

> Remplacement des ouvertures
84 RES LE DOMAINE

Monsieur GRASLAND Gildas

> l'extension d'une habitation
16 RUE LOC MARIA

Monsieur PONT Alexis

> Installation de 4 fenêtres de toit
5 LA PONTAIS

Madame SELLIER WARIN Suzanne

> Construction d'un abri bois
19 LA GRAND VILLE

Rémi GOUPIL

LA GRANDE PREE

Madame SEGUIN RENEE

> Construction véranda
4 RUE GUERAULT

COMMUNE DE TADEN

> Réfection toiture, suppression cheminée et travaux ravalement sacristie de l'église de Trélat
BOURG DE TRELAT

Monsieur DIOGO Paulo

> Modifications d'ouvertures et création d'une terrasse surélevée

34 RESIDENCE LE DOMAINE

Monsieur BOHUON Jean-Malo

> Ravalement de façades
2 LA RIGOMAN

Monsieur LANGLAIS Jérôme

> Construction véranda
2 RÉSIDENCE LA PRAIRIE

SCI DRC I MR ROBERT Christophe

> Division en vue de construire
6 RUE DU VENT D'AUTAN

Madame STEVENOT Nathalie

> Installation d'une piscine
18 LA GRAND VILLE

Madame NOGUES Valérie

> Construction d'une véranda
3 RÉSIDENCE LA PRAIRIE

SARL LA VALLEE DU LAUNAY MR DENGEL Pascal

> Rénovation intérieure, modification de façades
5 LAUNAY

Madame CHEROTZKY Françoise Caroline

> Réfection de la couverture
77 RESIDENCE LE DOMAINE

Monsieur GRASLAND Gildas

> Pose de 4 fenêtres de toit
16 RUE LOC MARIA

Monsieur RAMPENEAUX Patrice

> Changement de fenêtres, portes et portail
1 CARHEIL

Madame SELLIER WARIN Suzanne

> Pose de deux châssis de toit
19 LA GRAND VILLE

Monsieur HUET Jean-Pierre

> Modification des ouvertures et des menuiseries
21 RES DE LA GRAND COUR

Monsieur HAMON Serge

> Abattage de peupliers
LE PETIT BOIS (ACCÈS MÉTAIRIE D'HAUT)

Madame DESHOGUES Valérie

> Construction d'un carport et édification d'une clôture
21 RESIDENCE DE LA VALLEE DE L ETANG

Monsieur BAZIN Laurent

> Edification d'une clôture
4 LOT DE LA GRANDE ALLEE

Monsieur JOUET Sébastien

> Edification clôture
5 RD LA CHAPELAINE

Madame LE CALVEZ CATHERINE

> Remplacement des menuiseries
20 RUE GUERAULT

Madame LHOTELLIER Nicole

> Edification clôture
6 VILDÉ

Madame STEVENOT Nathalie

> Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre
18 LA GRAND VILLE

Madame MILLIEZ-COTREL Marie-Christine

> Réfection à l'identique des toitures, joints à la chaux, menuiseries extérieures
KERROSEN

Monsieur NICOLLE Thierry

> Remplacement de la clôture existante
38 RESIDENCE LE DOMAINE

Monsieur JOUANGUY Vincent

> Edification d'une clôture
1 CHEM DE LA CRECHE

Monsieur LUCAS Patrice

> Construction d'une clôture et d'un abri de jardin
12 RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE

Madame HESRY Marie-Christine

> la pose d'un portail
17 RESIDENCE LES JARDINS DE TRELAT

Permis d'Aménager

M^{me} DUPONT Régine

16 RUE DE L'ASILE DES PÊCHEURS

Lotissement de 4 lots

Permis de construire

SCI MAC TADEN M. LE BAILLIF

RUE DE LA TRAMONTANE

Construction bâtiment d'activité pour vente matériel électrique

SARL LOURY INVEST

Construction d'un ensemble de cellules d'activités

96 RUE DE LA TRAMONTANE

Madame LEMOINGT Christine

Construction d'une maison individuelle

15 RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE

SARL CAP 300

Transformation local professionnel en équipement ludique (trampolines)

Extension

RUE DE LA TRAMONTANE

Monsieur TOUBLANC Bastien

Construction d'une maison individuelle

LOT 11 RÉSIDENCE GRAND FONTAINE

Monsieur RETAILLEAU Killian

Construction d'une maison individuelle

19 RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE

SCI LES NOUVEAUX HORIZONS Mr

SARAZIN Kévin

Extension maison d'habitation

16 VILDE

Monsieur BOURGET Emeric

Construction d'une maison individuelle

18 RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE

Monsieur GUGGER Gerard

Construction d'un préau

19 RES DU BOIS COUDRAY

SARL GB THERM MR BODIN Gilles

Changement de destination d'un local

avec modification de façades

12 BD DU PETIT PARIS

KERLOGAB

Construction d'un local artisanal

6 RUE DU VENT D'AUTAN

Monsieur HERVE Jean-Christophe

Rénovation d'une maison néobrettonne

1 LA PONTAIS

Monsieur et Madame GRANDIN

Guillaume

Pose de chassis de toiture

4 LA GARAYE

SCI MECLOMAJU

M. RESSICAUD Mickael

Construction d'un bâtiment à usage d'artisanat et de bureaux ne recevant pas de public

RUE DE LA TRAMONTANE

SARL BRUNEAU M. FROMONT

Grégory

Construction d'un entrepôt

10 RUE DE SUROÛT

Monsieur HENRY-PAILLARD Gérard-

Louis

Création d'un carport

29 RES LE DOMAINE

Monsieur MOUEZANT Alain

construction d'une maison individuelle et d'un abri de jardin

1 RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE

Madame LE TIEC Camille

Construction d'une maison individuelle

12 RES DE LA VALLEE DE L ETANG

Monsieur BEAUPERE Henri

Extension d'une maison individuelle

5 RUE DES MARIERES

CÉRÉMONIE 8 MAI

Malgré les restrictions sanitaires, une cérémonie commémorant l'Armistice du 8 mai 1945 a pu se tenir en présence des représentants de la FNACA, de Madame le Maire et de ses adjoints.



Consultation : Jardins de Trélat

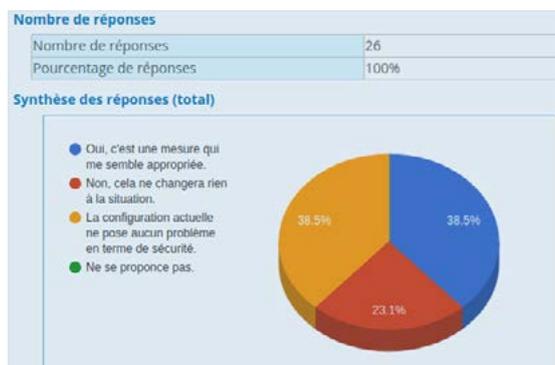
Comme s'y était engagée la municipalité, une consultation a été menée pour recueillir l'avis des habitants de la résidence des Jardins de Trélat sur une éventuelle mise en sens unique de la voie interne de circulation. Cette démarche, qui faisait écho à un sentiment d'insécurité exprimé par certains résidents, s'est déroulée par voie électronique au cours du mois de mars dernier.

Le questionnaire portait sur les 3 points suivants dont les résultats figurent ci-dessous :

❶ Au sein de la résidence des Jardins de Trélat, êtes-vous confrontés à des problèmes de sécurité liés au double sens de circulation de la voie de desserte des habitations ?



❷ Pensez-vous qu'une mise en sens unique est de nature à améliorer la sécurité des usagers notamment des piétons ?



❸ Etes-vous favorable à la mise en sens unique de la voie de circulation interne au lotissement des Jardins de Trélat ?



Après analyse, il semble que le sentiment d'insécurité ne soit pas partagé par la majorité des résidents. Beaucoup d'entre eux évoquent surtout des problèmes de comportement des usagers qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes. La plupart s'accorde à dire que la rue est un espace partagé où tous les usagers doivent coexister dans un esprit de respect mutuel en faisant preuve d'un comportement adapté.

Ainsi, pour l'heure, au regard des résultats de la consultation, la municipalité n'engagera pas de modification de la configuration des lieux.

Programme d'entretien des chaussées 2021

un partenariat renforcé avec Dinan agglomération

Cette année, les élus ont souhaité faire évoluer leurs pratiques en s'appuyant désormais pleinement sur l'expertise technique des services de Dinan agglomération pour les accompagner dans l'établissement du programme d'entretien de l'ensemble de voirie communale 2021.

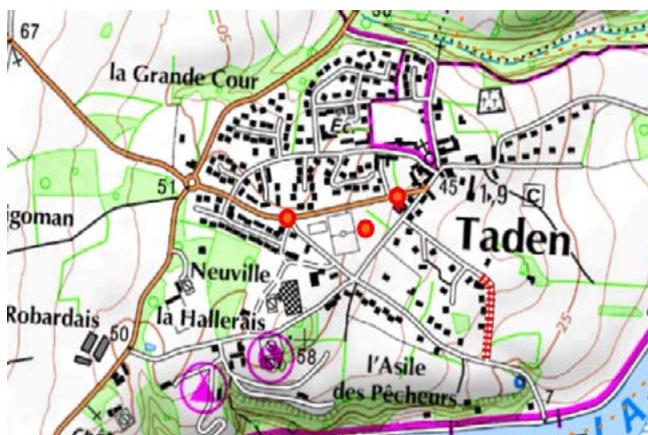
Ainsi, dans le cadre de la compétence voirie exercée par Dinan agglomération, après discussion au sein de la commission travaux, il a été convenu de retenir les opérations suivantes pour un montant global estimé à 63 000 € TTC :

- Voie communale de la Bonnelais
- Voie communale de la Fourcherais
- Voie communale du Coudray



En parallèle, les services techniques de l'agglomération ont accompagné l'équipe municipale pour analyser certains désordres constatés au bourg et pour chiffrer les interventions nécessaires à la remise en état.

Ainsi, la réfection partielle de la rue de la Providence et les différentes interventions ponctuelles au bourg seront intégrées au programme voirie 2021 pour un montant avoisinant 53 000 € TTC.



En bref

Ecole du Moulin à Taden bourg : Travaux d'étanchéité au programme.

Pour remédier aux récents dégâts des eaux survenus à l'école maternelle du Moulin, la commission travaux a validé la proposition de la société GLORIAN pour revoir l'étanchéité d'une partie du toit plat du bâtiment.

Cette prestation, qui avoisine les 15000€ permettra de résorber les problèmes d'infiltration d'eau afin d'envisager des travaux de réfection des murs, on l'espère, avant la fin de l'année.

Bar du Manoir : le CAUE 22 vient au secours des élus

Conformément aux engagements pris à travers le vote du budget 2021, les élus municipaux ont affirmé leur souhait de voir évoluer le bar du Manoir, propriété de la commune et seul commerce du centre bourg.

Dans une logique de dynamisation de la vie du bourg, ils ont souhaité étudier les possibilités d'extension du bar tout en intégrant les

problématiques de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

Face aux enjeux de développement de l'offre de services et de pérennisation du commerce, M^{me} le Maire a sollicité M. MOREIRA, architecte au CAUE 22, pour l'épauler dans la mise à plat des besoins en étroite concertation avec Gaëtan ALLANO, gérant du bar. Après une première visite et une première restitution mettant en avant les contraintes techniques et réglementaires, il va s'attacher à établir un cahier des charges qui servira de base à la commune lors de la consultation des cabinets d'architectes ayant pour mission, à terme, d'étudier et de suivre la réalisation du projet d'extension.



1. SCRUTINS

Les prochaines élections Départementales et Régionales se dérouleront simultanément les 20 et 27 juin 2021.

Afin de tenir compte du contexte sanitaire actuel et des contraintes organisationnelles liées à cette mutualisation des deux scrutins (deux bureaux de vote pour chaque scrutin soit 4 bureaux au total) les bureaux de vote seront tous centralisés à la Maison du Temps Libre.

2. PROCURATIONS

Qu'est-ce qu'une procuration ?

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire) le jour du scrutin.

Le mandat et le mandataire doivent tous les deux être inscrits sur les listes électorales. A noter qu'il n'est aujourd'hui plus indispensable que les 2 électeurs soient inscrits dans la même commune.

Un électeur peut être porteur de 2 procurations au maximum pour un même scrutin :

1 procuration établie en France

1 procuration établie à l'étranger

Exceptionnellement, au regard de la situation sanitaire actuelle, un électeur pourra être porteur pour les élections départementales et régionales de juin 2021 de 3 procurations :

2 procurations établies en France

1 procuration établie à l'étranger

La procuration doit impérativement avoir été reçue en mairie avant le scrutin pour pouvoir être valable afin d'être consignée dans un registre. Le mandataire n'a pas l'obligation de présenter un justificatif le jour du vote, il doit simplement en informer les

membres du bureau avant d'exercer le droit de vote et présenter une pièce d'identité.

Le jour du scrutin un électeur peut toutefois exercer son vote personnellement à la place de son mandataire s'il se présente avant lui dans le bureau de vote.

Comment donner procuration ?

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration pour les résidents sur territoire français.

Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, **Maprocuration** (www.maprocuration.gouv.fr), puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne.

Ce dispositif en partie dématérialisé a été mis en place par le ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de juin 2021.

Le nouveau dispositif se déroule en 2 étapes :

Cette procédure est complémentaire de la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique. Vous pouvez donc toujours effectuer la démarche selon ces 2 autres modalités :

1. Imprimer le formulaire **disponible sur internet**, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet ;

2. Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

Votre procuration en 4 étapes



1

Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration



Camping de la Hallerais 1971 - 2021

A l'initiative de M. Grignon, maire de la commune, le camping de Taden ouvrait ses portes en Juin 1971. Au fil des ans, le site n'a fait que s'embellir, se transformer et se moderniser.

Après l'installation de la piscine et autres aménagements, le camping a reçu sa classification 4 étoiles. La clientèle s'est fidélisée, les campeurs, plus nombreux d'année en année, sont toujours au rendez-vous. Ainsi, quoi de plus normal que de fêter ses 50 ans ! Hélas, la crise sanitaire nous oblige à reporter les festivités prévues.

Le camping est ouvert depuis le 13 Mars. Cela dit, comme l'an passé, les campeurs et résidents n'ont pu se déplacer alors que beaucoup de réservations avaient été prises pour les vacances d'avril laissant envisager une bonne saison. La commune, les futurs vacanciers et les propriétaires des mobil-homes (majoritairement des iliens de Jersey et Guernesey) attendent avec impatience les nouvelles mesures du gouvernement.

Les nouveautés mises en place cet hiver

- L'achat de 3 nouveaux mobil-homes dont 2 de 6 places, une capacité d'accueil que la commune ne possédait pas encore.
- Le remplacement du système Wifi ce qui permet une couverture d'environ la moitié du camping et l'augmentation du nombre de connections simultanées.
- La mise en place de deux composteurs dont un pédagogique.
- La modification du lieu de stockage des déchets. Une réflexion sur la gestion durable des déchets était en cours depuis l'an dernier. Elle s'est conclue par la réorganisation du tri sélectif au sein du camping même. Les travaux de réaménagement de cet espace devraient s'achever très prochainement.

Autres travaux à venir

En novembre, dès la fermeture du camping, des travaux de réfection des sanitaires de l'espace « piscine » commenceront et permettront une mise aux normes avec l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Le camping a de nouveau reçu le label « accueil vélo » et espère, comme l'an passé, que bon nombre de randonneurs feront escale au camping. Pour rappel, les 4 vélos électriques que possède le camping peuvent être loués par les Tadennais à la demi-journée, à la journée ou à la semaine sur réservation.



Comité du personnel

La commune a décidé, de façon novatrice, de créer une instance interne de dialogue social dénommé « Comité du Personnel ».

Ce comité se réunira, au moins une fois par an, pour évoquer les problématiques en matière de ressources humaines au sens large (conditions de travail, sécurité, emplois du temps, rémunération, gestion des carrières, formations, avantages sociaux ...).

Se voulant paritaire, le comité du personnel est composé de 3 élus et de 3 représentants du personnel.

M^{me} Alexandra LE MERCIER, M. Éric CARNET et M. Patrick GUILLAUME ont été désignés par le Conseil Municipal en tant que représentants du collège des élus.



M^{me} Sylvaine DAVY, M^{me} Hélène LEMATRE et M. Vincent RICHARD ont été élus, par les agents municipaux, en tant que représentants du collège du personnel.

Le maire et le directeur général des services de la commune viennent compléter ce groupe de travail en tant que membres de droits.

Ludovic Floury

Vous avez de 16 à 18 ans ? Le dispositif « Argent de poche » vous concerne !



L'opération

L'opération « Argent de poche » est un dispositif qui permet à un jeune d'obtenir une indemnité en échange de travaux sur le territoire de la commune pendant les congés scolaires. Les objectifs de l'opération sont les suivants : accompagner les jeunes dans une première expérience, valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants), créer du lien entre jeunes et entre jeunes et adultes, découvrir les structures municipales, découvrir des métiers, permettre à des jeunes d'être récompensés pour un service rendu

Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Taden ayant plus de 16 ans et moins de 18 ans.

Comment ?

Différentes missions sont recensées au sein des services de la commune : Aide au classement au sein des services administratifs, aide à des travaux d'entretien de bâtiments et espaces publics etc...

Les jeunes obtiennent une indemnité de 15 € versée en espèces pour 3 heures de mission (une demi-journée). Pendant cette demi-journée, ils intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur ou un élu. Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre de risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

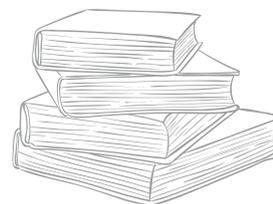
Quand ?

Pendant les vacances scolaires (été, toussaint)

Les démarches :

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à redéposer, dûment complétés, en Mairie.

Pour tout renseignement, contacter la mairie (02 96 87 63 50)



Les nouveautés de la Bibliothèque

Si vous n'êtes pas déjà un de nos fidèles lecteurs de la Bibliothèque, c'est le moment de venir la découvrir! Les bénévoles ont beaucoup œuvré pour la réorganiser.

De nombreux de livres ont été achetés en décembre 2020 et avril 2021, il a fallu faire de la place pour toutes ces nouveautés.

Les bibliothèques sont comme les jardins, pour qu'elles soient belles, il faut les désherber !

"Désherber" une bibliothèque est une expression poétique qui désigne le fait d'en retirer des documents. C'est un travail difficile, qui peut parfois faire "mal au cœur". Il est pourtant nécessaire de désengorger les étagères, pour mettre en valeur les collections disponibles et offrir des ressources constamment actualisées aux usagers.

Mais que deviennent ces livres qui quittent la bibliothèque ?

Selon l'état, certains seront détruits et recyclés. Pour les autres, quand les conditions sanitaires le permettront, un vide-bibliothèque sera organisé, avec une vente exceptionnelle de romans, livres jeunesse, bandes dessinées à petits prix. L'information sera donnée sur les panneaux lumineux et sur la page Facebook de la commune.

Depuis la distribution de flyers dans les écoles et le jardin d'enfants, de nouvelles familles se sont inscrites. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Si vous voulez plus d'informations sur la bibliothèque et vous inscrire, Annie, Christiane, les deux Martine et Nicole, l'équipe des bénévoles, vous renseigneront avec plaisir.



CONTACTS
 Mail : bibliothèque@taden.fr
 Tel : 09 64 10 94 72

1, Place de l'église (Accès par la cour du Manoir)

Inscription : 10 € par famille/an

Horaires : Lundi 16h à 18h
 Mercredi 16h à 18h
 Samedi 10h à 12h



L'Art au Manoir

Cette année sera la 7^e édition de « L'Art au Manoir » et ce seront six expositions de 15 jours, réunissant plus de 60 artistes professionnels résidant en Bretagne.

Tous issus d'univers créatifs différents : peinture, sculpture, mobilier, tissus, bois, métal, verre... Ils se succèdent harmonieusement tout au long de l'été du 15 juin au 15 septembre.

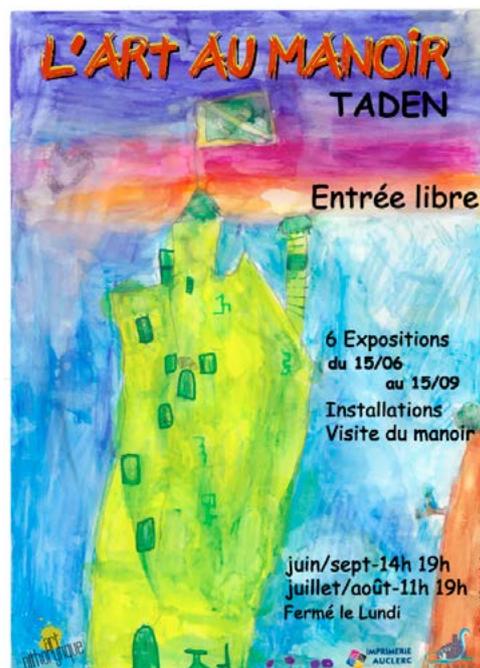
Tout cela au sein du magnifique Manoir de la Grand' Cour, datant du XIV^{ème} siècle, dans le bourg de Taden.

Cette année nous saluons la création artistique de Juliette Le Bonhomme pour l'affiche de l'évènement. Jeune Tadennaise de 8 ans, amie du collectif, qui, depuis 6 ans, vient visiter toutes les expositions.

Les dates - les heures :

15-30 juin	1 ^{ère} exposition
1 ^{er} -15 juillet	2 ^{ème} exposition
16-31 juillet	3 ^{ème} exposition
1 ^{er} -15 août	4 ^{ème} exposition
17-31 août	5 ^{ème} exposition
1 ^{er} -15 sept	6 ^{ème} exposition

ATTENTION FERMÉ LE LUNDI !
 14h00 - 19h00 en juin & Septembre
 11h00 - 19h00 en juillet & août



Mémoire collective



La municipalité recherche des archives, photos et témoignages du passé de la commune pour consolider la mémoire collective.

Il s'agit de recueillir les témoignages de la vie dans la commune autrefois. Un passé plus ou moins ancien qui montre l'évolution de la commune. Celle-ci a bien changé, mais ces évolutions font aussi l'attractivité de la commune aujourd'hui.

Si vous possédez des souvenirs sur des lieux, des événements ayant laissé une empreinte dans la mémoire collective de la commune, des personnalités locales (artisans, artistes, commerçants, sportifs...), vous pouvez confier ces documents à la mairie. Ils seront numérisés et restitués. Ces documents peuvent être des photos, des vieux journaux, des documents sonores, des films, des cartes postales illustrant la vie de Taden d'hier.

À terme, ces documents pourront être partagés au travers d'expositions et d'animations diverses. Un appel est donc lancé à tous les Tadennais et Tadennaises qui peuvent déposer leurs documents à la mairie ou les faire parvenir sous format numérique à l'adresse mail: g.lenoir@taden.fr.

Quand la situation sanitaire le permettra, il serait aussi envisageable d'organiser des ateliers rencontres, pour relater oralement des souvenirs.

TENNIS

Le Tennis Club de Taden-Dinan a fêté ses 40 ans en 2020. Et malgré la période difficile pour tous, il est l'un des vecteurs du dynamisme de notre région. Rencontre avec Xavier Reynaud, le directeur sportif.



Quelle place a le Tennis Club Taden Dinan dans le paysage tennistique ?

Le club est l'un des plus importants de Bretagne avec 450 membres dont 220 jeunes de 3 à 18 ans. Nous sommes même la 2ème plus grande association de tennis des Côtes d'Armor. La 6ème en Bretagne. Chez les hommes comme chez les femmes, nos équipes premières font partie des plus solides de la Région. La qualité de nos infrastructures en terre battue est souvent saluée. Il y a véritablement à Taden une forte culture du tennis depuis plus de quarante ans.



Le club est aussi un vivier de jeunes espoirs du tennis breton...

Sur le plan individuel, plusieurs jeunes ont porté haut les couleurs du club et de la ville de Taden : trois d'entre eux sont devenus Champions des Côtes d'Armor en 2019 : Johanne Genestay, Paul Seror-Méal et Lou-Jade Nogret.



Et depuis 2011, l'Open Guindé est aussi une vitrine pour le Tennis Club...

Pour le Tennis Club, oui ! Mais aussi pour notre Ville de Taden, pour Dinan, les Côtes d'Armor et la Bretagne. Car il s'agit du plus grand tournoi de tennis du Circuit National organisé dans notre Région. Plus de 400 joueurs et joueuses, amateurs et professionnels s'y retrouvent.



L'Open Guindé est l'occasion pour le grand public de voir jouer des grands espoirs du tennis mondial. La pépite du tennis français Corentin Moutet est venu en 2015. D'autres grands joueurs ont écrit l'histoire de notre événement : Nicolas Mahut, Julien Benneteau, Paul-Henri Mathieu, Arnaud Clément ou encore Michaël Llodra.

Il se dit que votre équipe travaille pour une édition 2021...

Oui, nous croyons à des jours meilleurs très prochainement. Nous voulons offrir la possibilité à nos spectateurs, à nos partenaires et à nos institutions de revivre des sensations fortes. Grâce au tennis de haut niveau ! Il y aura une phase de qualifications, du 5 au 16 juillet et une phase finale les 1er, 2 et 3 octobre. Ce sera une superbe fête, avec le retour du public !



Avec quelques stars ?

Nous allons réunir les vainqueurs de la Coupe Davis 1991 pour célébrer les 30 ans de cette victoire historique pour le sport français. Yannick Noah, Henri Leconte et Guy Forget seront à Taden pour jouer le Trophée des Légendes par équipes.





LA NOTE BUISSONNIÈRE DES ORIGINES À NOS JOURS

A l'ancienne Forge, le dernier café de Trélat, il y avait une soirée mensuelle de musique bretonne où se retrouvaient quelques musiciens amateurs dont beaucoup avaient appris à jouer des airs du répertoire de Jean-Luc Revault.

En 2008, Jean-Luc et quelques-uns de ses élèves ont créé l'association « La Note Buissonnière » pour organiser un fest-noz annuel ainsi que des événements permettant aux musiciens amateurs de jouer et de faire vivre cette musique populaire de Haute Bretagne. Hervé Huon, de Taden, fut le premier président.

En 10 ans et, grâce au soutien de la municipalité, l'association s'est développée. De quelques musiciens se retrouvant une fois par mois, nous comptons aujourd'hui plus de 40 membres qui répètent les lundis et mardis à la salle Neuville et jouent pour des clubs de danse bretonne, en fest-noz dans le Pays de Dinan et sur les bords de Rance. Nous avons aussi contribué à animer le « cabaret trad » au café associatif de Trélat.

Notre musique est avant tout une musique conviviale, tout terrain, qui sent le cidre, la galette saucisse, la mer et la paille. Beaucoup jouent d'oreille. Malgré les mesures sanitaires, l'atelier de chant traditionnel, mené par Matthieu Guitton, a pu se retrouver en visio, et avec les beaux jours nous rejouons, en extérieur.

MUSICIENS TRADITIONNELS A TADEN AU SIECLE DERNIER

Recherche d'informations

Actuellement, nous étoffons notre répertoire avec des airs du Pays de Dinan. Nous nous intéressons en particulier aux danses et aux airs joués ou chantés traditionnellement à Taden. Quelques anciens de la commune ont été enregistrés dans les années 70 par Jean Mahé. Ces enregistrements sont pour partie

écoutables sur le site de l'association de DASTUM. Malheureusement, nous n'avons que le nom de ces personnes : M. et M^{me} Aimé Pigeon, M. Joseph Brandily, M^{me} Gilbert, M. Realland.

Nous serions heureux d'en savoir davantage... Peut-être y a-t-il des descendants de ces musiciens, des photos dans des albums de famille, des vieilles photos de noces ou de conscrits montrant des musiciens ?

Nous serions reconnaissants à toute personne qui en saurait davantage de bien vouloir partager leurs informations sur ces musiciens du siècle dernier.



Pour contacter l'association :

lanotebuissonniere@lavache.com

Pour suivre nos activités :

le blog : //lanote22.canalblog.com/

Facebook : lanotebuissonniere

Projet de CD-livre « Pays de Dinan »

Les traditions du pays de Dinan, peu connues, sont pourtant d'une grande richesse.

La collection de Cds-livres publiée par Dastum, « La Bretagne des Pays » présente une synthèse très documentée de la richesse des traditions orales recueillies dans chaque pays ou terroir et conservées à Dastum. Un projet de Cd-livre sur le Pays de Dinan est à l'étude et devra beaucoup au fonds Jean Mahé. Il est possible que certains enregistrements réalisés à Taden soient sélectionnés pour y figurer.

La Note Buissonnière, membre associatif de Dastum, s'associe à ce projet et en fera la promotion lors de futurs événements festifs. Nous partagerons avec Dastum les informations recueillies sur les musiciens traditionnels de Taden, si nous y sommes autorisés.

Ronan Chaussepied

Du nouveau à Taden ! Un club couture !

Vous vous sentez l'âme d'une couturière ou d'un couturier mais vous n'avez jamais touché une machine à coudre ? Vous avez envie de faire de jolis vêtements pour vos enfants ou petits-enfants ? Vous adorez faire de la déco pour votre intérieur mais vous ne vous êtes jamais lancé(e) dans la confection de sets de table, de rideaux, de coussins etc. ?

Ou alors, vous êtes couturier/couturière confirmé(e) mais vous aimeriez la convivialité d'un atelier au cours duquel chacun peut réaliser ce qu'il veut ?

Alors, laissez-vous guider pour réaliser vos propres créations sous les conseils avisés de Mélissa, notre animatrice. Et tout ça dans la bonne humeur avec pause thé, café, bien sûr.

Le nouvel atelier de couture prendra son envol en septembre prochain.

Mélissa, forte de plusieurs années d'expérience en tant qu'animatrice principale au sein d'une association de couture, sera très heureuse de vous accueillir et de vous conseiller. N'hésitez pas à la contacter au 06 59 84 53 99 Elle vous expliquera tout !!



Rosemary Eychenne

École Maternelle du Moulin

LA FÊTE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS



Le jeudi 19 Novembre, nous avons organisé une activité avec Frutti et Veggi, les mascottes des fruits et légumes. L'objectif était de faire découvrir ou redécouvrir ces produits aux enfants. A cette occasion, Marina Hellequin, responsable cuisine, a organisé auprès des élèves des deux écoles une animation. Les enfants devaient reconnaître, sur des plaquettes qui leur étaient présentées, s'il s'agissait de fruits ou de légumes, et aussi trouver où ils avaient poussé. Les enfants ont reçu un masque "Veggi", un code présent à l'arrière permettait de recevoir des cadeaux.

DES DANSES ET DES CHANTS BRETONS EN MATERNELLE

Un projet musique autour des chants et des danses bretonnes a été mené dans les deux classes. Les enfants ont pu profiter de l'intervention de Bruyère Jouffe, une fois par semaine, pendant 2 mois. Bruyère Jouffe, titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) intervient en milieu scolaire et travaille en lien avec l'équipe pédagogique de l'école. Comme elle, les musiciens « dumistes » aident à développer chez l'enfant l'esprit critique, la créativité sonore et musicale, la culture musicale....

Elle a ainsi appris aux petits de l'école du Moulin à chanter « Jibedi Jibeda » et à danser "Trois par trois", "La fougère" ou "Dans le jardin de mon père" par exemple.



C'EST LE PRINTEMPS !

Les petits paniers de Pâques remplis par les cloches, juste avant les vacances (ouf!).

Et au retour de vacances, le projet est de faire école des poussins !
A suivre...





École Élémentaire des Forges

LA SEMAINE DES MATHÉMATIQUES EN CE1

La semaine du 15 au 19 mars dernier était consacrée aux **mathématiques**. L'un des objectifs de cette opération est de montrer une image vivante, concrète et attractive des maths, à l'image de la méthode qu'utilise l'enseignante de CE1, M^{me} Binet-Manierski.

Les élèves de Trélat y ont participé, en particulier ceux de CE1. Après un **escape game** organisé au sein de la classe le mardi 16 mars, au cours duquel les élèves ont résolu des énigmes par équipe, ce fut le tour d'une **rencontre mathématiques** entre la classe de CP et celle de CE1. L'occasion d'échanger autour de pratiques communes entre les deux classes : faire des mathématiques en s'appuyant sur des situations de la vie courante, expérimenter et construire une pratique écrite en mathématiques.



Rencontre entre CP et CE1



Escape game

Pour clôturer cette semaine des mathématiques, Cécile Binet-Manierski, a organisé avec ses petits élèves une « **balade mathématiques** ». L'enjeu était d'observer son environnement proche (classe, école, puis bourg de Trélat) et d'y trouver des éléments mathématiques : géométriques, numériques.

Les enfants ont été répartis en petits groupes, accompagnés de parents, puis se sont mis en quête de ces éléments dans le bourg de Trélat et les ont pris en photo. Les recherches ont été très fructueuses et ont fait l'objet d'un partage collectif, dont la finalité était l'écriture de petits problèmes mathématiques à destination d'autres écoles (St Hélen, Trébedan) pratiquant la même démarche mathématique. Les enseignantes travaillent ensemble depuis quelques années et ont déjà fait se rencontrer leurs élèves les années précédentes, afin de partager leurs pratiques, proposer leurs « trouvailles mathématiques » et vivre les maths d'une autre façon que celle qui est classiquement enseignée dans les classes de CE1.

Cécile Binet-Manierski



*Balade mathématique :
recherche d'éléments géométriques et prise de photos*



Semaine contre le racisme et l'antisémitisme à l'école des Forges

Chaque année, en écho à la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui a lieu le 21 mars, les enseignants qui le souhaitent peuvent organiser une semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme qui s'articule avec les programmes. C'est ainsi qu'au cours de la semaine du 22 au 26 mars, Jean-Luc Joan a bousculé sa planification habituelle pour développer au sein de sa classe de CM1 des séances d'apprentissage en rapport avec cette thématique.



S'appuyant notamment sur l'excellent DVD « Nous autres », dans lequel, d'illustres scientifiques et historiens tels qu'Yves Coppens ou des personnalités renommées comme Lilian Thuram, apportent un

Visite du Député Hervé Berville

Le vendredi 5 février, nous, les CM2 de l'école des Forges, à Trélat-Taden, avons rencontré M. Hervé Berville, le député de notre circonscription. Il faut dire que notre maîtresse nous a inscrits à l'Opération du Parlement des enfants : un beau projet ! Auparavant, nous avons préparé cette visite en Education Civique et Morale grâce à des documents, une visite du site de l'Assemblée nationale, et des vidéos.

Après avoir évoqué la 2^e circonscription des Côtes d'Armor, entre terre et mer, Mr Berville a répondu à nos questions, qui concernaient d'abord sa fonction de député. Il nous a détaillé son emploi du temps chargé, au plus près de la population locale, qu'il représente, et sa fonction parlementaire, à Paris. Il nous a expliqué le parcours d'une loi. M. Berville siège dans l'hémicycle, mais beaucoup de travail se fait lors des réunions des commissions. Les affaires étrangères et la solidarité sont au cœur de ses fonctions, mais le député nous a aussi expliqué qu'il avait travaillé sur la loi EGALIM, ce qui nous a beaucoup intéressés !



éclairage pédagogique. Jean-Luc Joan a abordé ce thème du racisme en histoire, en éducation morale et civique ou encore en sciences. Il est fondamental de réaliser des séances pour que les élèves engagent une réflexion leur permettant de cheminer eux-mêmes puis d'aboutir vers leur propre prise de conscience. L'expérimentation en classe a montré que ces termes Blanc/Noir constituaient un abus de langage et qu'en réalité toutes les couleurs de peau des hommes dans le monde se situaient entre marron-beige clair et marron foncé. L'explication scientifique donnée ensuite par Yves Coppens pour éclairer les élèves sur le fait que la couleur de peau est seulement due à la pigmentation résultant d'une exposition au soleil plus ou moins longue sur des centaines de milliers d'années, n'en a eu que plus de poids.

L'histoire a forcément eu une place privilégiée au cours de cette semaine avec des séances consacrées à la colonisation de l'Amérique par les Européens, la disparition des civilisations amérindiennes, la traite des Noirs, l'esclavage et le commerce triangulaire. L'antisémitisme a été abordé à travers le visionnage du film *Un sac de billes* paru en 2017. Questionnements et discussions diverses ont parsemé cette semaine riche et variée, et sans aucun doute la plupart des élèves ont pu se rendre compte d'eux-mêmes que ce qui alimente l'intolérance et le racisme sous toutes ses formes est avant tout l'ignorance.

Jean-Luc Joan

En effet, notre sujet général est « Une alimentation durable et équilibrée ». Nous avons donc pu échanger sur les conditions de vie et de rémunération des agriculteurs, la biodiversité, le bien-être animal, les pesticides, et puis sur notre proposition de loi, qui reprend une partie de ces thèmes.

Pour mieux connaître notre sujet, nous avons étudié l'alimentation en sciences, et nous avons rendu visite à un agriculteur éleveur, juste en face de notre école. Rémi travaille en agroécologie, et prend soin de ses bêtes, sujet qui nous préoccupe beaucoup. Il distribue ses produits biologiques en circuit court et a pu nous parler des conditions de vie des éleveurs dans des fermes à taille humaine. Choisir une problématique dans ce thème très vaste de « l'alimentation durable et équilibrée », voter, travailler en petits groupes comme dans les commissions parlementaires, se mettre d'accord, mieux connaître nos institutions et rencontrer M. Berville, tout cela est très enrichissant pour nous !

Estelle GUINARD

Grandeur nature



Une sortie à la ferme de Rémi Goupil a été organisée. Celle-ci vient appuyer notre projet de loi. C'est la vision « grandeur nature » d'une ferme à taille humaine, qui fait attention au bien-être des animaux, privilégie le circuit court, vend une viande de qualité. Les races sont locales ou françaises (armoricaine, montbéliarde). Un partenariat étroit est engagé avec Aymeric, qui cultive les céréales dont il fait le pain et une maraîchère qui va aussi s'installer sur les terres de l'exploitation. Une belle rencontre avec Rémi, qui a répondu volontiers aux questions des enfants.



Inscription

Pour l'année scolaire 2021 /2022, il est recommandé d'inscrire vos enfants nés en 2018.

L'inscription se passe en deux temps. Il vous suffit :

De vous rendre à la mairie avec votre livret de famille et le carnet de santé de votre enfant pour constituer le dossier administratif, que vous pouvez aussi trouver et télécharger sur le site internet de Taden.



Tél de la mairie : 02 96 87 63 50

Prendre rendez-vous à l'École Maternelle du Moulin avec la directrice, M^{me} Dabouis

École du Moulin : 02 96 39 49 82

Si vous venez d'emménager sur la commune, inscrivez vos enfants dès maintenant. La procédure est la même, il faut juste penser à fournir le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés, arrivant d'une autre école.

Si votre enfant rentre en primaire vous pouvez vous renseigner auprès de M. Joan directeur de l'Ecole des Forges de Trélat.

Tel : 02 96 85 08 18

Dans tous les cas, les inscriptions faites au plus tôt permettent d'anticiper sur les effectifs, favorisant ainsi un accueil optimal des enfants.

Amicale Laïque des Écoles de Taden et Trélat

La crise sanitaire actuelle ne nous a malheureusement pas permis d'organiser toutes les manifestations que nous souhaitions, comme la kermesse, l'arbre de Noël...

Cependant, nous avons réussi à marquer quelques temps forts qui nous tenaient à cœur, pour les élèves : Pour marquer «le coup» pour les CM2 qui quittaient l'école primaire, nous avons organisé un pique-nique, début juillet.

Au moment de Noël, pour préserver la magie pour les petits comme pour les grands, nous avons offert le goûter de Noël qui a été distribué au sein des écoles par les enseignants et le personnel communal et un livre a été remis, à cette occasion, à chaque enfant.

Des ventes de chocolats ont eu lieu à Noël et à Pâques, ainsi que la vente de sapins. Nous tenions à vous remercier tous et toutes de votre participation ! Il semble important de rappeler que le financement des sorties scolaires, dépendent en grande partie du « succès » de ces opérations.

Nous profitons de l'occasion, pour recruter, encore et toujours ! Il est difficile, en temps normal, de mobiliser les parents ! Cela l'est encore plus, avec le contexte que nous traversons. Il faudra, après cette période complexe, redynamiser les « troupes » ! Des projets, nous en avons !

*Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !
Nous remercions les enseignants, le personnel communal, la Mairie qui s'investissent à nos côtés !*

A l'occasion de Carnaval et pour fêter les vacances de Février les enfants, les enseignants, les agents communaux des écoles se sont déguisés.



Nous contacter :
Mathilde Guérard : 06 66 91 64 06
Solène Auffray : 06 63 02 91 64
Mail : al.tadentrelat@gmail.com

Passage de L'ALSH en Régie : Petit historique

En 2008, la commune de Taden avait conclu avec la SCOP « à l'Abord'âge » une convention de gestion pour les activités extrascolaires (ALSH). Cette convention avait pu, à tort, être assimilée à une délégation de service public (DSP).

La SCOP accueillait, dans ses locaux tadennais privés, aussi bien les enfants de la commune de Taden que les enfants du « territoire » (territoire pouvant être inscrit dans un périmètre de 20km en périphérie de la zone agglomérée de Dinan), dépassant ainsi le champ de gestion d'une simple régie municipale. Le nombre d'enfants de la commune bénéficiant de cette prestation atteignait 20 % des effectifs. Les 80% autres résidaient donc dans d'autres communes qui, elles, ne participaient pas aux frais structurels de l'établissement situé sur Taden.

Cette convention de partenariat atypique avait été reconduite, de façon tacite, par périodes successives de 3 ans sur le principe d'une participation annuelle de la commune de Taden, à hauteur de 137 000€, somme à laquelle s'ajoutaient des prestations de la CAF et bien évidemment des usagers, soit près de 150 000€ correspondant pratiquement à la moitié des recettes de fonctionnement de la SCOP. Il y avait donc là une disproportion entre le service rendu (20%) et la prestation versée (50%).

Au printemps 2020, à la levée du confinement, s'est tenue à Quévert une réunion pour résoudre certains problèmes organisationnels et financiers entre la SCOP et les deux municipalités de Taden et Quévert. Etaient présents : Mme La Sous-Préfète, M. Meunier, les Maires, les DGS et adjoints à la jeunesse des deux communes. Nous nous sommes revus par la suite et M. Meunier nous a fait part de la fin de sa collaboration avec Quévert et de son souhait de voir la convention avec Taden, qui arrivait à échéance le 31 décembre 2020, prolongée de 7 mois jusqu'en septembre 2021.

La commission municipale « enfance-jeunesse »

s'est donc réunie, après les élections municipales, afin de lister les perspectives de gestion du service au 1^{er} janvier 2021.

Plusieurs possibilités s'offraient à la commune :

- ❶ Lancer une DSP : cette option s'est avérée inconcevable dans la mesure où une consultation officielle, conforme au Code de la commande publique, ne pouvait pas être organisée en si peu de temps puisque la procédure dure à minima 6 mois.
- ❷ Renouveler, de façon provisoire, la convention de partenariat avec la SCOP « à l'Abord'âge ». Nous étions en pleine réflexion lorsque le 30 novembre, nous avons reçu un avis de la Préfecture nous indiquant qu'il était impossible de renouveler, de janvier à septembre 2021 par voie d'avenant, la convention avec la SCOP. Ce type de partenariat devait même cesser au plus vite ! (Contrôle de légalité négatif).
- ❸ Arrêter l'activité au premier janvier 2021.
- ❹ Reprendre la gestion en régie municipale à cette même date.
- ❺ Mutualiser la gestion avec d'autres communes.

Les deux premières options ont dû être abandonnées du fait de leur illégalité ou de l'impossibilité de leur mise en œuvre.

C'est pourquoi, la commune a décidé par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2020, d'assurer le fonctionnement du service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en régie municipale à compter du 1^{er} janvier 2021 sur le site de l'école maternelle et de signer une convention avec la commune de Quévert pour la confection des repas à hauteur de 4,30 € le repas (goûter compris).



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Taden (ALSH)

C'est Chouette !!!

Depuis janvier 2021, la municipalité propose un accueil de loisirs ouvert les mercredis, les petites vacances scolaires et le mois de juillet.

« C'est Chouette », c'est le nom choisi par les enfants lors de leur premier conseil !!

Situé à l'Ecole Maternelle du Moulin, il dispose de plusieurs salles d'activités, d'un dortoir, d'une salle de motricité et de 2 cours fermées.

Les enfants accueillis, sont âgés de 3 à 11 ans et répartis en trois groupes (3-4 ans / 5-6 ans / 7 ans et plus). Les activités proposées sont variées et adaptées à leurs âges et leurs envies.

L'organisation des journées est ritualisée :

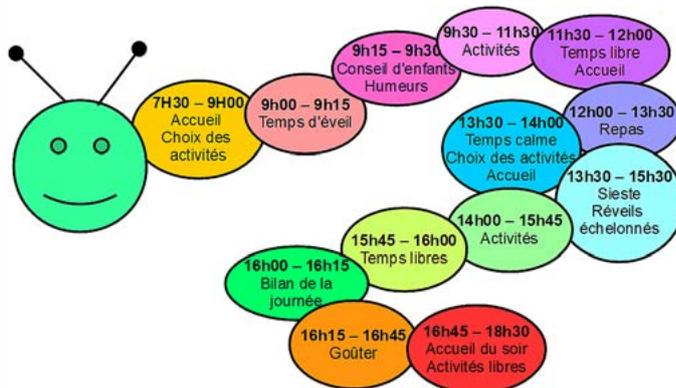
Les activités, quant à elles, tournent toujours autour de thèmes choisis à l'avance :

Ainsi, en mai, les mercredis : « C'est Chouette la mare ! », et en juin les mercredis : « C'est Chouette la forêt ! »

Et pour le mois de juillet, ce sont sur les thèmes de la ferme, de la mer, et de la savane que les enfants vont s'amuser !! Avec, si le protocole sanitaire le permet, plein d'autres surprises, notamment des sorties !! (Ferme d'Antan de Plédéliac, Parc du Port Breton, Zoo de la Bourbansais).

L'équipe de l'ALSH « C'est Chouette » attend vos enfants avec impatience !!

LA CHENILLE DE LA JOURNEE



Dorothée Velly (Directrice et Animatrice), Anne-Marie Frontela, Véronique Bernabé et Aurélie Lebailly (Animatrices)

Vous trouverez toutes les infos pratiques sur le site internet de Taden : www.taden.fr

Pour contacter directement Madame Velly : d.velly@taden.fr - Tel : 07 50 56 31 65

A la garderie de l'Ecole du Moulin : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h ou sur RDV

Stéphane DUCLOS Peintures

L'entreprise Stéphane Duclos PEINTURES s'occupe de vos **revêtements muraux intérieurs et extérieurs**.

Fort de 23 années d'expérience, Stéphane Duclos s'est installé à son compte il y a un an. Soucieux d'une réalisation et de finitions soignées, il a choisi de pouvoir mettre au service de ses clients l'ensemble de ses compétences et a donc passé des certificats garants de la qualité de son travail.

Titulaire du Certibiocide il s'occupe également du traitement de vos charpentes contre les nuisibles (la vrillette, le capricorne...).

Reconnue Garante de l'Environnement et certifiée QUALIBAT, l'entreprise réalise vos travaux d'isolation par l'extérieur au moyen de différents matériaux (polystyrène, fibre de bois) avec une finition par enduit taloché, adaptés à vos attentes et votre budget.



Un projet, une envie,

06 03 68 30 77 - sdpeintures22@gmail.com - intervention dans le 22 et le 35.

La Boutsoul

300 produits paysans accessibles chaque semaine en quelques clics

La BOUTSOUL nouvelle association de paysannes et paysans, artisanes et artisans dans le Pays de Dinan.

Regroupés au sein de l'association « La Boutsoul' (Paniers Paysans de la Rance) » 23 entreprises (paysans et artisans) de Dinan et de ses alentours proposent depuis fin avril une vente en ligne hebdomadaire de leurs productions, soit près de 300 références de produits alimentaires produites et ou transformées localement et pour une grande majorité labellisée AB !

Un collectif jeune mais déjà aguerri !

Initié il y a un peu plus d'un an lors du premier confinement, avec une dizaine de ventes à leur actif en 2020, les paysans et artisans du collectif ont souhaité donner une dimension officielle à leur projet.

Après une quinzaine de réunions entre juillet 2020 et avril 2021, l'association est maintenant lancée et permet à ses adhérents – *¾ étant installés comme paysans depuis moins de 5 ans* – de se projeter à long terme dans cette aventure !

Une facilité de commande via le site internet

Chaque personne, après inscription sur le site a accès à l'ensemble des produits alimentaires proposés par les membres du collectif et peut réaliser sa sélection parmi du fromage de vache et chèvre, viande bovine, de porc, de volailles, des jus, bières, vins, tisanes, miel, confitures, sirop et autres transformations, du pain, œufs, galettes et même des plats à emporter !

Une formule hybride entre drive et marché de plein vent.

Chaque vendredi, entre 16h30 et 18h, la remise des paniers est assurée par les paysans du collectif

sur la ferme de la Raudais (*Trélat – commune de Taden – sur l'axe Dinan / Ploubalay*).

En même temps que le retrait des commandes, les légumes sont proposés en mode « vente directe sur l'étal » afin que les clients puissent sélectionner les légumes de leur choix et dans les quantités souhaitées !

La finalité du dispositif étant de proposer un service personnalisé et adapté aux besoins de chacun. D'autres dépôts pourraient ouvrir sur le territoire dans les mois qui viennent.

A l'origine du nom, une brouette et des valeurs !

En Pays Gallo, la brouette peut se décliner en « Berouett », « Boursoul », « Boutsoul' ».

Attachés aux valeurs de l'agriculture paysanne, nous avons l'image d'une brouette garnie avec les produits de nos fermes et ateliers artisanaux.

L'image de la brouette allant de l'avant à la hauteur de l'engagement quotidien de nos entreprises dans la vie de notre territoire.

Alors, collectivement, nous avons tranché et enfourché la « Boutsoul' ».

Site de commande : laboutsoul.fr

Commande en ligne du vendredi au mardi minuit

Distribution des paniers :

le vendredi de 16h30 à 18h

Contact clients : Sarah coordination 0782324854

Mail : laboutsoul@netcourrier.com

Lieu de distribution :

8, rue de la Rabine Trélat 22100 TADEN

FCBK : @LABOUTSOUL





Vous avez entre 16 et 18 ans ?
Sans école, ni formation, ni emploi ?

À chacun sa solution.

0 800 122 500

Service & appel gratuits

1jeune1solution.gouv.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1959, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans. Seulement, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Alors, **depuis la rentrée 2020**, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, **l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans**. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une obligation d'être en formation, mais d'être en situation d'emploi, service civique, formation, apprentissage ou accompagnement social et professionnel.

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, vous (et votre représentant légal) avez reçu ou recevrez un courrier de la Mission Locale vous convoquant à un rendez-vous avec un conseiller.

Avec l'accompagnement Mission Locale, plusieurs issues sont possibles dans votre suivi :

- travailler votre projet professionnel,
- découvrir le milieu de l'entreprise et effectuer des « stages » PMSMP,
- reprendre votre cursus scolaire si vous le souhaitez et si cela est encore possible,
- effectuer un Service Civique
- créer du lien avec les centres de formation, les CFA...

Si vous êtes déjà en formation, en emploi, en service civique, en contrat en alternance, contactez-nous pour annuler le RDV et nous informer de votre situation.

NOTRE BUT : veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque jeune de 16 à 18 ans afin de lui donner la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir !

EN SAVOIR PLUS :

- Sur la Mission Locale : www.ml-paysdedinan.fr
- Sur les possibilités qui s'offrent à vous : 1jeune1solution.gouv.fr

Espaces verts et jardins au naturel mieux pour notre santé et la biodiversité !



Le printemps est là, avec la croissance de la végétation qui l'accompagne.

De plus en plus de communes font le choix de laisser pousser les plantes sauvages en pieds de mur, sur les pelouses, le long des chemins et trottoirs, parallèlement à l'abandon des produits phytosanitaires. Produits dont on retrouve les molécules chimiques dangereuses dans les eaux de nos rivières et de nos zones d'alimentation pour l'eau potable. En plus d'alléger les corvées de désherbage, cette nouvelle manière de gérer les espaces verts et les voiries est favorable à la biodiversité floristique et à tout le cortège d'animaux qui l'accompagne : insectes (dont pollinisateurs), oiseaux, micromammifères...

Les tailles de haies et tontes aussi sont de plus en plus limitées pour favoriser cette faune amie, dans les airs, comme sous la terre !

Chez vous aussi, vous pouvez :

- ✓ Laisser fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres, ...
- ✓ Espacer les tontes et laisser certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associée puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique,
- ✓ Récupérer les tontes de pelouse séchée et broyer les branchages pour pailler massifs et potager.
- ✓ Limiter les tailles d'arbustes (hors bordures réglementées), pour favoriser les ports libres.
- ✓ Récupérer les résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches

Attention : évitez les tailles d'arbres et arbustes du 15 Mars au 30 Septembre, pour respecter la période de nidification des oiseaux et le cycle biologique des arbres et arbustes.

Autant de comportements simples qui en plus limitent les interventions et la production de déchets ! Et, particuliers, pensez à rapporter vos produits phytosanitaires désormais interdits (cf encadré) en déchèterie au niveau du local DDS (déchets diffus spécifiques).

« Jardiner au naturel » c'est mieux pour la nature et meilleur pour notre santé ! Sur notre territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, nos communes montrent l'exemple. Nous pouvons tous agir facilement en adaptant nos pratiques.

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes Côtes d'Émeraude vous accompagnent pour prendre soin naturellement des espaces verts et jardins.

Pour plus d'information :
contacter COEUR Émeraude
02 96 82 31 78 / 06 09 15 38 10.



Frelons asiatiques Comment lutter contre les frelons asiatiques ?

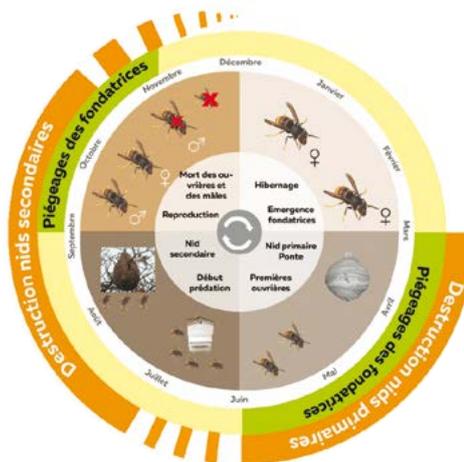
> Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles, se différencie de son cousin européen par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus foncées

Frelon commun



Frelon asiatique



> Deux moyens de lutte

① Le piégeage des fondatrices

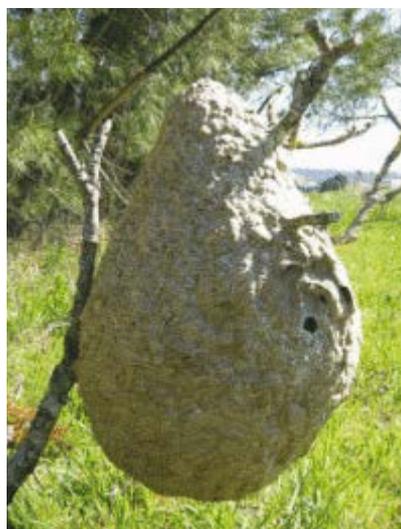
Le principe est de capturer le plus grand nombre de femelles fécondées, capables de construire un nid et de développer une nouvelle colonie. Le piégeage s'effectue sur deux périodes : de mai à juin et de septembre à novembre.

② La destruction des nids

Le nid primaire

Vulnérable aux intempéries, il est toujours placé sous abri (cabanon, préau, hangar...) Ce nid n'abrite que quelques sujets.

Le nid secondaire



La colonie grossissant de jour en jour, cette dernière quitte le nid primaire pour construire un nid secondaire imperméable capable d'accueillir plusieurs milliers d'individus. Ce nid réalisé par les ouvrières est généralement situé à la cime d'un arbre. Fin août, la colonie atteint son pic d'activité et le nid sa taille maximale.

La destruction des nids doit être réalisée par des professionnels.

Quelle est la marche à suivre si vous découvrez un nid ?

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui sollicitera l'intervention de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra dans les plus brefs délais. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur de nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% et votre commune prendra à sa charge les 50% restants des frais engagés.